

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la communauté du Haut Limousin en Marche

ENTRE

La communauté de communes du Haut Limousin en Marche

Représentée par M. Jean-François PERRIN autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 8 novembre 2021

Ci-après désigné par « la CCHLEM »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Fabienne BALUSSOU

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) ou de contrats ruraux de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le contrat contient les engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Communauté de communes du Haut Limousin en Marche (CCHLEM) et partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, une liste non exhaustive d'actions opérationnelles pour conduire sa démarche d'adaptation aux enjeux de développement durable à moyen et long terme, en mobilisant les moyens des partenaires publics et privés.

Il permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les différentes composantes du territoire autour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de tourisme. C'est un contrat évolutif, qui s'enrichira, au cours de sa durée, des projets des acteurs territoriaux, à mesure qu'ils atteindront la maturité.

Article 2 – Présentation et ambitions du territoire

1) Présentation du territoire

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, a été créée le 1er janvier 2017. Cet EPCI est issu de la fusion des anciennes communautés de communes Brame Benaize, Basse Marche et Haut-Limousin ainsi que du Syndicat Mixte en charge de la gestion des ordures ménagères. Elle est composée de 40 communes et 22 700 habitants (2018). Elle fait partie du Pays du Haut Limousin. Une partie du territoire est en forte interaction avec pôles extérieurs (Limoges, St Junien...)

Jeune communauté de communes, héritière de l'expérience de trois CdC antérieures, la CdC du Haut Limousin en Marche se trouve à un moment décisif.

Ce moment est marqué par trois interrogations :

- L'érosion démographique est-elle inéluctable ?
- Peut-on juguler la lente diminution des activités ?
- Comment « faire communauté » en fusionnant les trajectoires et les politiques de CC préexistantes ?

Pour répondre à ses questions, la CCHLEM ne manque pas d'atouts :

- Un environnement d'une qualité exceptionnelle, préservé par les pratiques agricoles ;
- Une attractivité résidentielle persistante, que l'on peut intensifier ;
- Une fonction de pôle d'emploi, diminuée certes, mais qui dispose de bases lui permettant de retrouver son dynamisme.

2) L'état des lieux écologique du territoire

Ce travail a fait l'objet d'un diagnostic complet dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCHLEM (cf. annexe 4)

3) Les ambitions du territoire

Pour autant, la CCHLEM souhaite se démarquer en agissant sur trois registres :

- Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie exceptionnelle, alliant les qualités rurales à des services de niveau urbain
- Réduire l'impact des activités humaines pour préserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique exceptionnel.
- Construire un environnement propice au développement économique.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques suivantes. Les projets de la communauté de communes déjà engagés et disposant d'un financement de l'État sont recensés dans le tableau récapitulatif. En regard des orientations stratégiques, ne figurent que les actions nouvelles, pouvant être mise en œuvre en 2022.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage et feront l'objet d'un avenant au contrat.

Orientation 1 : Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie particulière alliant atouts de la vie rurale à des services de qualité

La population de la CCHLEM est en constant recul depuis cinquante ans en raison d'un solde naturel négatif. Ce recul a d'abord été lié à un exode important, mais, depuis quelques années la Communauté a retrouvé un solde migratoire positif, insuffisant cependant pour combler le déficit de naissance par rapport aux décès.

Dans son PLUi, la Communauté de communes vise à retrouver une évolution positive de la population. Compte-tenu du solde naturel, la croissance sera en grande partie externe : non seulement le territoire doit pouvoir garder les jeunes actifs qui souhaitent rester, mais il doit aussi monter en attractivité et en visibilité pour des ménages venant de l'extérieur, soit par desserrement de l'agglomération de Limoges, soit provenant d'autres territoires.

La stratégie communautaire pour augmenter l'attractivité du territoire se fonde sur deux dimensions complémentaires :

- Une offre d'habitat renouvelée dans des petites villes et des bourgs renforcés ;
- Un maillage de services au public dense et modernisé

Objectif 1 .1. Renforcer les polarités structurantes et améliorer l'offre d'habitat

La CCHLEM a la chance de bénéficier, dans son territoire, de petites villes et de bourgs centres robustes et bien dotés en services, qui apportent autant d'atouts pour une politique d'attractivité démographique. En effet, le solde migratoire légèrement positif ne permet pas de compenser un solde naturel négatif, qui peut atteindre dans certaines communes des seuils critiques. Or, les

polarités de Bellac, du Dorat, de Magnac-Laval apportent des services et des aménités de très bon niveau qu'il importe de valoriser en intensifiant la qualité urbaine du territoire ; d'autres communes jouent des rôles de polarités-relais (Blond, St-Sulpice-les-Feuilles...).

Cependant, l'offre d'habitat est loin d'être à la hauteur des ambitions d'accueil. La moitié des logements date d'avant 1946, 15% des logements sont vacants et 10% du parc est considéré comme potentiellement indigne selon la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Les très grands logements sont majoritaires, la plupart des logements est en sous-occupation : la taille moyenne des ménages est de 1,96 personnes en 2017. Les couples avec enfants représentent moins d'un tiers des ménages. Il est vital de développer une offre de logements permettant de diversifier les publics : jeunes ménages avec enfants, jeunes actifs à la recherche d'un premier logement autonome, logements locatifs pour gérer des situations de transition (divorce, veuvage, chômage) le cas échéant, logements pour les saisonniers, etc.

Projets d'ici à 2026

La CCHLEM vient en soutien de Bellac et du Dorat sur la mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain », qui s'appuie sur :

- Une OPAH dans les deux communes,
- Des actions de redynamisation des commerces,
- Des actions de requalification des espaces publics.

Simultanément, la CCHLEM s'inscrit dans un programme d'intérêt général (PIG) d'échelle départementale, plus spécifiquement ciblé sur l'habitat indigne et qui vise à :

- Traiter les situations de « mal logement » (non-décence, insalubrité et péril).
- Pérenniser et augmenter l'offre de logements locatifs de qualité pour les ménages à faibles revenus, dans le parc privé.
- Diversifier l'offre de logements locatifs de qualité.

Enfin, la CCHLEM entend soutenir les centralités qui forment l'armature du territoire. Dans le cadre du CRTE, les démarches de revitalisation des centre-bourgs entamées avec le Pays du Haut Limousin seront poursuivies et étendues en fonction des manifestations d'intérêt de la part des communes. Dans cette perspective, l'opération de revitalisation du territoire (ORT) issue de l'étude pré-opérationnelle « petite ville de demain » pourra être élargie aux communes concernées.

Fiches action

- Programme PVD Bellac et le Dorat.
- CCHLEM : programme de revitalisation des centre-bourgs.
- Bellac : création d'un bike-park.
- Saint-Sulpice-les-Feuilles : construction d'un gymnase.

Objectif 1 .2. Adapter et moderniser les services au public

La CCHLEM a hérité des communautés de communes précédentes d'importants réseaux de services aux personnes qui couvrent la petite enfance et la jeunesse, à quoi s'ajoute un réseau

particulièrement dense de lecture publiques (23 médiathèques et points lecture), dont le niveau d'activité est soutenu (un fonds commun de 4000 documents, 50 000 prêts par an).

Ces réseaux assurent globalement un accueil pour le début du cycle de vie, jusqu'à la majorité et pour les adultes s'agissant des médiathèques. L'objectif est de conserver ce maillage territorial : couverture territoriale, qualité des locaux et des animations, diversification des offres (tarifs sociaux, verdissement des prestations). C'est une condition nécessaire pour retrouver une attractivité auprès de ménages de jeunes actifs avec enfants. Par ailleurs, l'accroissement du nombre de personnes âgées entraîne des besoins d'adaptation des logements et de renforcement de l'offre de services spécialisés.

Dans le domaine de la santé, le territoire dispose de l'hôpital intercommunal de Bellac et a signé un Contrat local de santé avec l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Mais la couverture en professionnels libéraux se dégrade. La démographie médicale est désormais un enjeu important.

La politique sportive en revanche, reste à construire. Globalement, le territoire de la CCHLEM est pauvre en équipements, même si l'on trouve des équipements de plein air de qualité (golf, centre équestre...). En s'appuyant sur une couverture en équipements communaux de base, renforcée la CCHLEM souhaite construire une « marque » sportive à partir des qualités de son environnement (sports de plein air, sport santé...).

Projets d'ici à 2026

La CCHLEM souhaite répondre, avec les communes, à ces enjeux de maintien, développement et adaptation des services aux publics.

- Pour la petite enfance, en développant l'offre et le réseau d'assistantes maternelles ;
- Pour les adolescents, en renforçant le recrutement d'animateurs et en développant une offre culturelle spécifique ;
- Pour les personnes âgées, en développant une offre d'habitat intergénérationnel et des lieux d'hébergement adaptés.
- Pour tous, en renforçant les équipements sportifs et l'offre de services du quotidien (poste, santé...).

Fiches actions

- Cieux : création d'une maison des assistantes maternelles.
- Bellac : Extension/rénovation du centre d'animation et de loisirs.
- Saint-Martin-le-Mault : création d'un espace partagé.
- Oradour-Saint-Genest : rénovation de la maison des associations.
- Magnac-Laval : réfection du bloc sanitaire de l'école maternelle.
- Le Dorat : modernisation des services aux publics.

Objectif 1 .3. Restaurer et valoriser le patrimoine

La Communauté de communes est riche d'un patrimoine historique dont la préservation concourt à l'image du territoire. Il convient donc de pouvoir soutenir les projets dont le but est la mise en valeur des monuments emblématiques du Haut Limousin en Marche.

Cette démarche doit être réalisée en concertation avec les services de la DRAC.

Fiches actions

- Saint-Bonnet-de-Bellac : rénovation de l'église.
- Magnac-Laval : restauration de l'église St-Maximin.

D'autres actions viendront alimenter les avenants annuels du CRTE.

Orientation 2 : Réduire l'impact des activités humaines pour préserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique exceptionnel.

Le paysage de la CCHLEM présente les aspects remarquables du plateau bocager du nord-Limousin, creusé de vallées orientée du S-E vers le N-O, et ponctué de massifs forestiers. La préservation et la valorisation de ce capital tisse la trame de fond du CRTE, qui donne leur sens aux autres orientations stratégiques.

Cependant, cet environnement est sous contraintes :

- Comme partout, il est soumis aux émissions liées à l'activité humaine (ici, les transports, l'habitat et l'agriculture essentiellement) ;
- Il dépend aussi de la consolidation des formes d'élevage qui ont produit et entretiennent le paysage ;
- Il est soumis à des risques de pollution (eaux usées, déchets, intrants agricoles).

La stratégie environnementale s'appuiera sur trois piliers :

- La réduction des consommations d'énergie et d'émission de GES dans l'habitat et les déplacements, mais aussi des déchets et autres polluants ;
- Une stratégie de protection des paysages et de la qualité des milieux en modernisant les services environnementaux mis en place par les acteurs publics.
- Une ambition d'être un territoire innovant en matière d'ENR.

Objectif 2.1. Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES dans le logement, les bâtiments publics et les mobilités

Comme ailleurs, les deux grandes sources de consommation d'énergie et d'émissions de GES sont les mobilités et l'habitat. Le PCAET de la CCHLEM souligne des potentialités importantes de réduction des consommations et des émissions à l'horizon 2050 :

- Dans le secteur du logement, réduction de 46% des consommations et de 66% des émissions en équivalent CO₂.
- Dans le secteur des mobilités, réduction de 49% des consommations et de 58% des émissions.

Par ailleurs, la CCHLEM s'est engagée dans un COT avec l'ADEME qui vise à établir un bilan de l'ensemble des impacts sur des activités humaines au sein de la communauté, ce qui permettra de compléter les objectifs du PCAET s'agissant des polluants.

Dans le domaine des mobilités, le territoire de la CCHLEM est relativement privilégié, car il est desservi par deux gares à Bellac et au Dorat, situées sur la ligne Limoges-Poitiers, (7 trains par jours pour 45 mn de trajet), plus l'accès à la gare de La Souterraine, située sur la ligne POLT (15 trains par jour pour Limoges, entre 34 et 44 mn de trajet. Par ailleurs, près de 75% des actifs vivent et travaillent dans le territoire de la Communauté.

La question des mobilités doit donc être traitée dans une double dimension :

- Celle du rapport à l'extérieur (essentiellement vers Limoges) qui suppose une amélioration des fréquences sur la ligne Poitiers-Limoges et le développement du covoiturage domicile-travail.
- Celle des mobilités internes importantes, liées au travail, aux études, à la consommation et aux loisirs pour lesquelles doit être accompli un important effort de décarbonation.

Les enjeux de l'habitat sont liés à la structure et la morphologie du parc : essentiellement composée de maisons individuelles (90% du parc), anciennes dont 60% sont considérées comme des passoires thermiques ; 25 % des ménages serait, selon la DREAL Aquitaine en situation de précarité énergétique.

Le CCHLEM prend appui sur le CRTE pour amorcer la trajectoire qui permettra de transformer ces potentialités en objectifs stratégiques, dans ces deux domaines-clé.

Projets d'ici à 2026

La CCHeLM n'a pas souhaité prendre la compétence AOM. Néanmoins, elle souhaite agir sur les mobilités dans trois directions :

- Un appui au développement de la mobilité décarbonée ;
- Des investissements pour assurer les rabattements vers les gares
- Une amélioration des fréquences de desserte des deux gares du territoire

En matière de mobilité décarbonée, la CdC investit dans des pistes cyclables (voie verte) et entend développer (autant qu'il est possible dans un territoire peu dense) l'usage du vélo.

La CCHLEM souhaite développer en partenariat les aires de covoiturage et, avec la SNCF, les aires de rabattement autour des gares qui concernent le territoire.

Enfin, la CCHLEM souhaite élaborer, avec les EPCI voisins, un argumentaire prospectif des mobilités en vue de la mise en place de la politique régionale dans le cadre de la loi LOM.

En matière d'habitat, outre les actions conduites dans le cadre du programme PVD, le CCHLEM soutient les actions des communes pour améliorer la performance thermique des bâtiments communaux.

A la lumière des conclusions du COT, d'autres actions seront mises en œuvre et viendront nourrir les avenants annuels du CRTE.

Fiches actions

- CCHLEM : Contrat d'Objectif Territorial.
- Saint-Martin-le-Mault : mise aux normes de la mairie.
- Blond : requalification et piétonnisation des rues d'accès au centre-bourg.
- St-Sulpice-les-Feuilles : création d'une chaufferie biomasse à l'usage de l'EHPAD.
- Magnac-Laval : isolation des combles des bâtiments scolaires.
- Le Dorat : rénovation thermique des anciennes écoles pour l'installation des associations.
- Le Dorat : modernisation de l'éclairage public.

Objectif 2.2. Moderniser les services et réseaux environnementaux communaux et communautaires (déchets, eau et assainissement...)

Les services collectifs à l'environnement (eau, assainissement, déchets) sont un puissant outil de qualité de vie et de protection des milieux. La modernisation de ces infrastructures joue donc sur ces deux registres, en direction des habitants et des entreprises d'une part, en direction des milieux naturels d'autre part.

Projets d'ici à 2026

Dans les prochaines années la CCHLEM, les communes et leurs partenaires sont engagés dans :

- L'élaboration et la conduite d'une politique de réduction des déchets : uniformisation de la tarification de l'enlèvement des ordures ménagères, mise en œuvre d'une politique incitative à la réduction du volume de déchets ; équipement du territoire en points de collecte ; développement du compostage.
- Programmation des investissements concordant avec le schéma directeur Assainissement et eau potable.

Simultanément, la CCHLEM entend se doter d'une charte du paysage, qui servira de guide pour les divers usages du sol, et notamment pour la mise en œuvre de la stratégie de production d'énergie. Enfin, elle participe, au sein du Pays Haut Limousin au programme alimentaire territorial.

Fiches actions

- CCHLEM : mission de pré-configuration de la REOM.
- Magnac-Laval : rénovation des réseaux et services d'assainissement.
- Le Dorat : redimensionnement du réseau d'assainissement.

2.3. Contribuer au développement des ENR dans le but de créer des produits et services à haute valeur ajoutée

Le territoire de la CCHLEM présente un potentiel important de production d'ENR, du fait de sa morphologie, des expositions au soleil et du régime des vents. Les communes et les propriétaires sont sollicités par divers opérateurs d'énergie en raison de cette position privilégiée. La CCHLEM entend prendre l'initiative, avec les communes, d'une régulation de l'implantation de ce type d'installation, de façon à en limiter l'impact sur les paysages. La Communauté sera attentive aux différents projets, notamment par rapport aux orientations des PLUI.

En revanche, la CCHLEM, en lien avec la Région Nouvelle Aquitaine, souhaite pouvoir contribuer de manière active au développement de la filière hydrogène pour les mobilités. Une réflexion est en cours, pour définir les modalités de cette participation.

Orientation 3 : Construire un environnement d'équipements et de services propice au développement des activités, des entreprises et de l'emploi

La situation économique de la CCHLEM paraît équilibrée : autant d'emplois que d'actifs et des entreprises plutôt stables. Ces équilibres n'empêchent pas des interdépendances croissantes avec des polarités extérieures (La Souterraine, Limoges, Saint-Junien) : près d'un tiers des actifs travaille à l'extérieur du territoire et près d'un quart des emplois est occupé par des actifs extérieurs au territoire.

Le territoire a été un pôle d'emploi important jusqu'aux années 2010, offrant plus d'emplois que d'actifs occupés (ce qui encadre le cas en 2017). Cette position s'est dégradée à partir de 2009-2010, sous l'effet de la crise économique, mais aussi, en partie par le déficit d'actifs dans le territoire et les difficultés de recrutement que cela entraîne.

Aujourd'hui, en termes quantitatifs, on parvient à un quasi-équilibre entre les actifs ayant un emploi résidant dans le territoire et les emplois présents. L'équilibre se reflète aussi dans les catégories sociales : on note une bonne adéquation entre le profil des actifs et celui des emplois. Le déficit en cadres résidents est compensé par l'appel à des compétences extérieures.

CCHLEM ne souhaite pas entrer dans un modèle concurrentiel de développement économique, mais vise plutôt à ancrer les actifs et les activités dans le territoire, à faire en sorte qu'elles s'y sentent bien et qu'ils y trouvent les services et les infrastructures propices à leur croissance et à leur confort au travail. Cet environnement favorable au développement des activités s'appuie aussi sur les atouts du territoire : les productions agricoles et alimentaires et les paysages pour les loisirs et le tourisme.

Objectif 3.1. Créer un contexte favorable au développement des activités et des entreprises

Le rapport salaire/coût de la vie en Haute-Vienne n'est pas compétitif par rapport à d'autres territoires. Il convient donc de développer une offre supplémentaire, de façon à rendre le territoire attractif pour des actifs et les entreprises.

D'où un objectif de développement des services offerts aux activités et aux entreprises dans les zones d'activités économiques : restauration, conciergerie, blanchisserie, éventuellement garde d'enfants.

Cet objectif peut s'appuyer sur des initiatives associatives et des démarches d'insertion sociale et professionnelles, telles que menées par l'association REMPART.

En parallèle, le CCHLEM et les communes mettent en œuvre des actions destinées à stimuler les activités commerciales et agricoles.

Fiches actions

- CCHLEM : mise en œuvre de la plateforme « Achetez Haut Limousin » pour la mise en réseau et l'accompagnement des commerçants, artisans et producteurs locaux pour la digitalisation du commerce rural.

Objectif 3.2. Créer des infrastructures et équipements pour le développement de l'agriculture et du commerce

Cet objectif participe de la revitalisation des centres des villes et des bourgs, pour créer un environnement attractif pour les actifs et ainsi faciliter le recrutement des entreprises. Il vise aussi à valoriser la production agricole et stimuler les activités commerciales.

Fiches actions

- Blond : création d'une terrasse mutualisée.
- Blond : création d'un point de vente de produits locaux.

Objectif 3.3. Développer une stratégie touristique qui s'appuie sur les qualités du territoire

Le territoire de la CCHLeM bénéficie d'un grand nombre de sites remarquables et attractifs. Cependant, les acteurs du territoire sont conscients que la qualité du patrimoine ou la beauté des paysages ne constitue pas un avantage compétitif ; nombreux sont les territoires français qui peuvent se prévaloir de telles qualités. D'autant que le territoire manque d'équipements d'hébergement (peu de place d'hôtel, recul des places de camping) : il s'agit d'un territoire de passage plus que de séjour...

C'est pourquoi l'option prise par la CCHLeM n'est pas de définir une stratégie touristique orientée vers la fréquentation massive du territoire, mais plutôt vers une orientation 'loisirs et nature », ouverte aux touristes mais aussi (et surtout) aux résidents et aux salariés présents dans le territoire : l'environnement et les loisirs seront une des dimensions du « bien vivre » dans le territoire, un argument en faveur de l'installation autant que de la fréquentation touristique au sens classique.

Projet d'ici à 2026

- Oradour-St-Genest : Création d'une aire de camping-cars
- St-Martin-le-Mault : Aménagement des chemins de randonnée

Fiches actions

- CCHELM : aménagement de la Voie Verte.
- St Martin-le-Mault : Aménagement des chemins de randonnée

Article 4 – Le Plan d’action

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’État

Les signataires conviennent de poursuivre et d’accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. Les signataires s’entendent pour effectuer un recensement des co-financements de politiques publiques et d’investissements publics au sein du territoire afin d’en assurer un suivi dans la durée et d’accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Petites Villes de Demain engagé sur les communes de Bellac et de Le Dorat (convention d’adhésion signée le 7 mai 2021) ;
- Le PCAET arrêté le 28 juin 2021 ;
- Les PLUI en cours d’élaboration ;
- Le conventionnement avec l’Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine ;
- Le projet alimentaire territorial engagé par le pays Haut-Limousin ;
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens.

Par ailleurs, d’autres programmes de l’État sont déployés sur le territoire de la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche, à savoir :

- Concernant le renforcement de l’accès aux services et au numérique engagé sur le territoire, trois France Services sont présentes, à Val d’Issoire, le Dorat et Arnac-la-Poste. Ces structures s’inscrivent dans une volonté de médiation et de sensibilisation au numérique avec notamment le déploiement du dispositif Aidants Connect qui permet aux aidants professionnels (agents publics, travailleurs sociaux…) d’accompagner les usagers dans la réalisation de démarches en ligne.

L’État habilite les structures d’emploi des Aidants Connect et assure la formation de ces derniers.

- Concernant le renforcement de l’ingénierie dans les territoires ruraux des Volontaires Territoriaux en Administration (VTA) ont été recrutés par la CC HLEM, les communes de Blond et de Magnac-Laval. Chaque VTA est financé à hauteur de 15 000 euros par l’État.
- Le fond de transformation numérique des collectivités territoriales.
- Sécurité : Gendarmerie - Opération immobilière avec la réalisation de locaux de service et techniques (LST) au sein de la caserne JOLISBOIS destinés au groupe de commandement de la compagnie de gendarmerie départementale, du peloton de surveillance et d’intervention et de la brigade motorisée, implantés sur la commune de BELLAC.

Enfin, les subventions attribuées au titre de la Relance, par les différents Ministères et opérateurs, ont vocation à intégrer le CRTE puisqu'elles concourent à la revitalisation du territoire. Sont notamment recensées :

- La DSIL Exceptionnelle 2020
- La DSIL Exceptionnelle 2021
- La DSIL Rénovation énergétique
- L'appel à projet pour un socle numérique, porté par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;
- L'appel à projet pour le soutien aux cantines scolaires, porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-projets présentées en annexe 1 et reportées dans la maquette financière en annexe 2.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par le comité de projet en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes à être mises en œuvre et validées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention financière annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont mentionnés dans le contrat (cf. maquette financière du CRTE en annexe 2). Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant. Par ailleurs, les contrats mentionnés à l'article 4.1 sont coordonnés dès la signature du CRTE.

4.4. Les actions de coopération inter territoriale

Proche de Limoges, la Communautés de commune souhaite développer les liaisons, de façon à faciliter l'accès aux ressources métropolitaines pour les habitants du territoire et à faciliter l'installation d'entreprises et d'actifs.

La CCHeLM fait partie du Pays Haut Limousin, et contribue à ce titre aux différentes actions (tourisme, projet alimentaire territorial) ; elle participe à la stratégie touristique de la Haute-Vienne.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches-projets sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré, mais ne valent pas accord.

Les décisions font l'objet d'une convention financière annuelle entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CCHeLM assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de leur territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les établissements publics et opérateurs pourront être associés aux comités de projet pour présenter leurs contributions.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

Voir annexe 2

La maquette financière du CRTE HLEM récapitule les engagements prévisionnels sur la période contractuelle. Elle regroupe l'ensemble des projets connus au jour de la signature du CRTE, en fonction des orientations stratégiques définies. Elle est un document modulable, qui n'engage pas les parties.

Pour chaque projet, la communauté de commune complète une fiche action qui précise le coût global de financement estimé.

Cette maquette a une vocation stratégique, elle est étudiée, a minima, une fois par an en comité de pilotage, et autant que de besoin en fonction des études menées sur la faisabilité des projets. Elle est jointe annuellement à la convention financière. Elle peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la communauté de communes Haut Limousin en Marche ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la Communauté de Communes, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, au besoin d'autres établissements publics et opérateurs des services régionaux et agences de l'Etat compétents mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Outre les services de l'État, le comité technique associera tous les représentant des services autres signataires du CRTE et notamment ceux du Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions ;
- Proposer les modifications et avenants au CRTE au comité de pilotage.

Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

A terme, la plateforme CRTE pourra être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, peut être articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. En sus des indicateurs nationaux que la Communauté de communes peut suivre en s'appuyant sur les données fournies par les services de l'Etat, d'autres indicateurs pourront être choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action et évalués. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1.

Les indicateurs de suivi du CRTE sont précisés en annexe 3. Le cas échéant, les fiches actions font état d'indicateurs supplémentaires, propres à chaque projet.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires (prévus en 2026).

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de projet.

Article 12 – Résiliation du CRTE

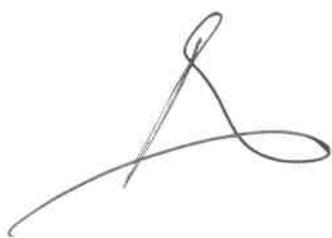
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de projet il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Signé à Bellac le 15 décembre 2021

La Préfète de la Haute-Vienne
Madame Fabienne BALUSSOU



Le Président de la Communauté de Communes
Haut Limousin en Marche
Monsieur Jean-François PERRIN



Annexe 1

Fiches actions et projets







**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Programme Petites Villes de Demain

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 1	Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie particulière alliant atouts de la vie rurale à des services de qualité
Action n° 1.1.1	Mise en œuvre du programme Petite Villes de Demain sur le territoire des communes labellisées.
Maître d'ouvrage	Commune de Bellac / Commune du Dorat Communauté de communes Haut Limousin en Marche
Description de l'action	<p>Dans le cadre de leur labellisation au titre du programme Petites Villes de Demain par la préfecture du département de la Haute-Vienne, la commune de Bellac et la commune du Dorat ont conventionné avec la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, l'État et le département de la Haute-Vienne le 7 mai 2021.</p> <p>Dans cette convention, les communes et l'EPCI se sont engagés à mettre en place une Convention d'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) Valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain OPAH-RU) sous 18 mois, c'est-à-dire au plus tard en novembre 2022.</p> <p>Certains projets structurants seront probablement lancés avant la signature de la convention ORT valant OPAH-RU, c'est notamment le cas du projet d'habitat inclusif / partagé au Dorat pour lequel une fiche action CRTE spécifique doit être rédigée et pour lequel des réponses à des appels à projets ont été formulées.</p> <p>Un plan d'actions global sera annexé à la convention ORT. Ce plan d'actions s'étendant sur une durée de 5 ans détaillera plusieurs projets structurants qui auront vocation à être financés par le CRTE. La participation du public à la co-construction des projets est prévue.</p> <p>En parallèle, mais toujours dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et le projet de revitalisation des centres-bourgs qu'il accompagne, des procédures de participation de la population, des acteurs associatifs, des commerçants, etc seront lancées pour permettre à l'ensemble de ce public d'être acteur de son territoire et de faire émerger des idées et des expérimentations innovantes. Ceci permettra de faire émerger des projets dans l'attente de la mise en œuvre des projets structurants qui mettent plus de temps à se déployer sur les territoires de manière générale.</p>
Partenaires	Les partenaires ayant conventionné au titre du programme Petites Villes de Demain sont :

	<ul style="list-style-type: none"> -Commune de Bellac -Commune du Dorat - Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche -Etat -Département 87 <p>Par la suite, la liste de ces partenaires à vocation à évoluer en fonction des projets qui seront portés dans le cadre de l'ORT (ANAH, Fondation du Patrimoine...).</p>
Coût prévisionnel	Ingénierie PVD : 40 944,00 €
Plan de financement	ANCT et Banque des Territoires : 30 708,00 € (75%) Commune de Bellac : 3 412,00 € (8,33%) Commune du Dorat : 3 412,00 € (8,33%) CCHLEM : 3 412,00 € (8,33%)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Octobre 2021 : recrutement du chef de projet PVD (CDD 18mois), - Janvier 2022 : Recrutement bureau d'étude pour étude pré-opérationnelle OPAH-RU, - De Octobre 2021 à Octobre 2022 : travail sur le montage de projet de l'ORT (projet structurants) + lancement de certains projets en fonction des priorités et des opportunités (notamment projet habitat inclusif au Dorat) + travail sur des micro-actions dans l'attente des projets structurants, - Octobre 2022 : signature de la Convention ORT avant OPAH-RU.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de la participation du public tout au long du projet • Signature de la Convention ORT valant OPAH-RU • Triple suivi des projets : <ul style="list-style-type: none"> - expertise sur la pertinence, l'efficience et l'efficacité du projet, - auto-évaluation des porteurs du projet, - évaluation citoyenne.

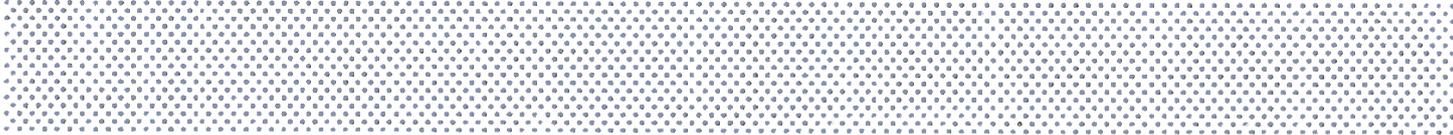


Revitalisation des centres-bourgs

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 1	Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie particulière alliant atouts de la vie rurale à des services de qualité
Action n° 1.1.2	Accompagnement des communes souhaitant engager des démarches globales de redynamisation de centre-bourg
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Limousin en Marche EPCI
Description de l'action	<p>La redynamisation des centres-bourgs est un enjeu fort pour le territoire du Haut Limousin.</p> <p>Le Pays du Haut Limousin a accompagné une 1^{ère} démarche en 2015, portée par la commune de Lussac-les-Eglises. Suite à cette 1^{ère} expérimentation, plusieurs communes du Haut Limousin ont souhaité engager une réflexion autour de la redynamisation de leur bourg, en l'abordant sous ses différents aspects : commerce, habitat, cadre de vie, aménagement urbain...dans l'optique d'améliorer le quotidien des habitants mais également pour permettre l'installation de nouvelles familles et de nouvelles activités.</p> <p>Dans le cadre de la stratégie mise en œuvre et afin que chaque commune puisse définir un projet cohérent, cinq enjeux principaux ont été retenus :</p> <ul style="list-style-type: none">- Créer une dynamique collective pérenne (en impliquant les habitants, les chargés de missions du territoire et tout le réseau de partenaires) ;- Restaurer l'attractivité du bourg (en proposant par exemple un habitat adapté, en valorisant le patrimoine, en soutenant l'organisation d'évènements, en diffusant une image positive de la commune) ;- Dynamiser l'économie locale (en soutenant les entreprises locales, en attirant et en expérimentant sur de nouvelles activités, en créant les conditions d'accueil favorables aux porteurs de projets) ;- Disposer d'un niveau de services adapté aux besoins locaux ;- Intégrer la dimension environnementale dans les différents projets et aménagements ;

	<p>L'accompagnement proposé par le territoire pourra s'organiser selon différentes étapes (en fonction de la typologie de la commune, des problématiques, des besoins et des attentes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : Entretien avec les élus de la commune et 1^{ère} visite de terrain ; - Phase 2 : Réalisation d'un pré-diagnostic, en partenariat avec le CAUE 87, coconstruit avec les acteurs de la commune (habitants, élus, commerçants, associations...) pour identifier les principales problématiques du bourg ; - Phase 3 : Accompagnement à la définition de la stratégie de revitalisation (lancement d'une étude globale, réflexion sur un secteur spécifique, définition d'une méthodologie de travail par grandes thématiques...); - Phase 4 : Soutien à la mise en œuvre des actions (en fonction des thématiques retenues). <p>A ce jour, trois communes sont en cours d'accompagnement (Cieux, Magnac-Laval, St-Sulpice-les-Feuilles) et deux sont au stade de la mise en œuvre des actions (Blond, Lussac-les-Eglises).</p>
Partenaires	<p>Implication de tout le réseau de partenaires et d'acteurs susceptibles d'apporter un soutien technique et/ou financier au projet global et aux actions qui en découlent. Il pourra s'agir notamment de (liste non exhaustive): l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental, la Communauté de communes, la DDT 87, le CAUE 87, l'ATEC87, les partenaires consulaires (CCI, CMA, CA), l'EPFNA, SOLIHA, l'UDAP87, des habitants et des acteurs locaux...</p>
Coût prévisionnel	<p>Les opérations de revitalisation des centres-bourgs pourront déboucher sur différentes natures d'investissements (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études ; - Aménagements urbains ; - Création d'activités ; - Création d'événementiels ; - Communication ; - Ingénierie - ... <p>Ingénierie d'animation et de suivi de projets (coût annuel) : 62 500,00 €</p>
Plan de financement	<p>Région Nouvelle-Aquitaine : 13 500,00 € (21,6%) LEADER : 36 800,00 € (58,9%) Autofinancement : 12 200,00 € (19,5%)</p>
Calendrier	2022 - 2026



Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de communes engagées dans la démarche ;• Nombre de diagnostics coconstruits réalisés ;• Nombre de stratégies de revitalisation (à court, moyen et long terme) définies ;• Implication des habitants ;• Nombre et nature des actions collectives/partenariales engagées ;• Opérations de communication mises en place.
-----------------------------------	---

Création Bike Park à Bellac

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 1	Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie particulière alliant atouts de la vie rurale à des services de qualité
Action n° 1.1.3	Aménagement d'une base de loisirs sportive et ludique
Maître d'ouvrage	Commune de Bellac
Description de l'action	<p>Création de 3 espaces spécifiques VTT pour tous les niveaux :</p> <p>Pump track (dès 8 ans) – Parcours constitué de bosses et de virages relevés. L'objectif de ce parcours est de conserver –voire augmenter – sa vitesse en enroulant les bosses, en pompant dans les creux et dans les virages. Et bien sûr sans pédaler !</p> <p>Espace Dirt (dès 12 ans) – Pistes qui permettent d'exécuter des figures et des sauts.</p> <p>Ludik Park (dès 6 ans) – Espace composé de 7 modules en bois et 6 modèles de terrain légers qui permettent aux plus jeunes de débiter en toute sécurité la pratique du VTT et de gagner en expérience rapidement.</p> <p>Cette installation est tout à la fois sportive et ludique. Les enfants auront accès à un parcours divertissant de plein air. Un espace offrant la possibilité d'emprunter plusieurs circuits, plusieurs chemins et les enfants pourront même tester leur goût du risque avec des agrès sécurisés et adaptés à leur niveau. Mis en situation dans un espace inhabituel (bosses, ponts, chemins instables, virages, escaliers, ...) ils améliorent leurs capacités physiques et apprendront à agir en réfléchissant face à des obstacles « sportifs » étudiés pour acquérir les compétences indispensables à la bonne pratique du vélo. Un apprentissage qui, considéré comme un moment d'activité de détente, aura le grand avantage de former vos enfants aux règles de base de la bonne conduite d'un vélo. Ils apprendront ainsi à moduler leur posture devant une pente, incliner leur corps en empruntant un virage, plier leurs genoux et passer de leur corps en arrière devant un plan d'inclinaison aigu...</p> <p>Ils vont transformer leur attitude cycliste et accéder à un comportement responsable à vélo.</p> <p>Bien plus qu'une activité physique, le Bike Park donnera la possibilité aux enfants de se positionner en situation de réussite, aidé par le soutien expert du moniteur agréé.</p> <p>C'est une introduction citoyenne raisonnée qui donnera aux enfants accès à des déplacements plus respectueux de leur environnement, des autres et de leur propre sécurité.</p>

Partenaires	<p>D'un point de vue technique, ce projet est porté par l'association « le Guidon Bellachon ».</p> <p>Le « Guidon Bellachon » qui compte plus de 100 adhérents, est une « vieille » association de Bellac, affiliée à l'UFOLEP, elle assure le développement des activités de pleine nature à Bellac et dans sa région. Elle assure déjà l'activité VTT en direction des jeunes, 2 jours par semaine mais dans des conditions matérielles difficiles : les agrès sont transportés, déposés, installés, puis démontés et retransportés et ne sont utilisés que par les seuls adhérents du club.</p> <p>Le Bike Parc permettrait d'ouvrir l'activité VTT à des personnes non adhérentes à l'association.</p> <p>Partenaires financiers, le Département Haute-Vienne, dans le cadre des CTD 10 % et l'Etat dans le cadre de la DETR et (ou) de la DSIL 25 %.</p>
Coût prévisionnel	<p>Travaux en régie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Terrassement, réalisation de pistes 9 000,00 € HT ➤ Chalet point accueil, WC, point d'eau, vestiaire 8 000,00 € HT ➤ Agrès en bois conception et réalisation 9 000,00 € HT ➤ Aménagement extérieur et diverses fournitures 9 000,00 € HT
Plan de financement	<p>CTD : 3 500 € HT (10%)</p> <p>DETR : 8 750 € HT (25 %)</p> <p>Autofinancement : 22 750 € HT (65%)</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Du 01/01/2022 au 01/05/2022 : création de la plateforme - Du 01/05/2022 au 30/04/2023 : développement du réseau des acteurs adhérents / formation / suivi / animation - Bilan au 01/05/2023, puis bilan annuel.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adhérents • Fréquentation du site

Construction d'un gymnase à Saint-Sulpice-les-Feuilles

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 1	Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie particulière alliant atouts de la vie rurale à des services de qualité
Action n° 1.1.4	Construction d'un gymnase à Saint-Sulpice-les-Feuilles
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles
Description de l'action	La Commune de St-Sulpice-les-Feuilles souhaite mettre à disposition de ses associations, des écoliers, des élèves du Collège et de ses habitants un équipement sportif couvert dans des conditions d'accessibilité et de confort aux normes et répondant aux attentes des habitants. Ce bâtiment construit en paille et bois serait recouvert de panneaux photovoltaïques destinés à l'autoconsommation de 7 bâtiments communaux et comporterait un réseau de chaleur biomasse permettant de chauffer ces 7 bâtiments et le Collège. Requalification du stade, de la piste de course, éclairage du stade et création de 2 parkings.
Partenaires	Conseil Départemental, Etat, Région, SEHV, ADEME
Coût prévisionnel	En cours
Plan de financement	En cours NB : compte-tenu du coût estimé de cet équipement, il conviendra d'envisager un déplafonnement de subventions versées au titre du CRTE De plus, il devrait être inscrit dans le cadre du programme 5000 terrains de sport d'ici 2024.
Calendrier	Concours d'architecte lancé début 2022 pour début des travaux fin 2022, début 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

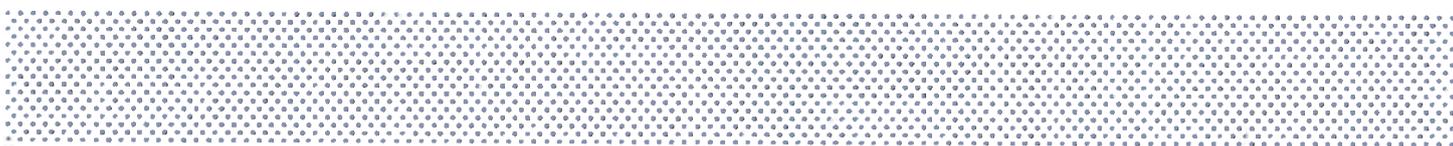
**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Création d'une Maison des Assistantes Maternelles à Cieux

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 1	Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie particulière alliant atouts de la vie rurale à des services de qualité
Action n° 1.2.1	Aménagement d'une Maison des Assistantes Maternelles dans des locaux municipaux de la commune de Cieux
Maître d'ouvrage	Commune de Cieux
Description de l'action	<p>La demande de garde des jeunes enfants n'arrive pas à être satisfaite sur la commune comme sur les communes avec lesquelles Cieux coopère, Oradour-sur-Glane et Javerdat concernant la garde des jeunes enfants avec le RAM et la crèche « Brin d'Eveil », Javerdat concernant le RPI Cieux-Javerdat et Javerdat concernant le Sipes (Syndicat intercommunal Péri et Extra scolaire).</p> <p>Le nombre d'assistantes maternelles est en diminution sur le territoire et une volonté de travailler dans une structure autre que l'habitation personnelle se manifeste.</p> <p>Une MAM peut répondre à cette situation. La commune de Cieux possède un bâtiment de 130 m² sous-utilisé.</p> <p>D'un commun accord les communes d'Oradour-sur-Glane, Javerdat et Cieux soutiennent le projet de création d'une MAM à Cieux.</p> <p>La commune de Cieux projette d'effectuer les travaux d'adaptation nécessaires sur le bâtiment pouvant accueillir 3 assistantes maternelles et 12 enfants.</p> <p>Ces travaux consistent en du réaménagement intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Ouverture de cloisons alvéolées, pose de verrières et cloisons alvéolées,- Adaptation des circuits électriques,- Adaptation de la desserte en eau chaude,- Sécurisation de l'entrée,- Restauration des sols et peintures des murs,- Aménagement d'un espace clôturé et sécurisé extérieur.

	<p>Ce projet converge avec celui de 3 assistantes maternelles qui viennent de s'associer pour la création d'une MAM. Il répond au besoin de garde de jeunes enfants sur notre territoire rural.</p> <p>Les éléments de diagnostic fournis par la CAF nous confortent dans notre analyse concernant la situation déficitaire du territoire pour la garde des jeunes enfants.</p> <p>De plus, cette situation risque de s'aggraver sans initiative pour y remédier. Cieux a enregistré 7 naissances depuis le 1er janvier 2021 et le nombre de permis de construire en cours, établis en 2020 et 2021, pour une nouvelle maison est de 18.</p> <p>L'engagement municipal et la volonté d'une assistante maternelle ont créé les conditions pour que deux autres personnes ayant maintenant obtenues leur habilitation rejoignent le projet et rende possible l'ouverture de la MAM dans une toute prochaine période.</p>
Partenaires	D'un point de vue technique, ce projet a été coconstruit les communes concernées : Cieux, Oradour-sur-Glane et Javerdat, avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne et notamment la PMI, avec la Caisse des Allocations Familiales de la Haute-Vienne, avec la MSA Limousin.
Coût prévisionnel de la 1 ^{ère} tranche	Création de la MAM (investissement) : 21 300,00 € HT
Plan de financement de la 1 ^{ère} tranche	CAF 87 : 17 040 € (80%) Autofinancement : 4 260 € (20%)
Calendrier de la 1 ^{ère} tranche	- Obtention du financement décembre 2021 - Réalisation 1 ^{er} trimestre 2022
Coût prévisionnel de la 2 ^{ème} tranche	Création de la MAM (investissement) : 11 500,00 € HT
Plan de financement de la 2 ^{ème} tranche	CD 87 : 1 150 € (10%) DETR : 3 540 € (30%) Autofinancement : 6 810 € (60%)
Calendrier de la 2 ^{ème} tranche	- Obtention du financement : 1 ^{er} semestre 2022 - Réalisation second semestre 2022



Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'assistantes maternelles installées dans la MAM : 3• Nombre d'enfants accueillis : 12
--------------------------------------	--

Extension et rénovation du Centre d'Animations et de Loisirs/Centre Culturel de Bellac

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 1	Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie particulière alliant atouts de la vie rurale à des services de qualité
Action n° 1.2.2	Rénovation et Extension du Centre d'Animations et de Loisirs/Centre Culturel
Maître d'ouvrage	Commune de Bellac
Description de l'action	<p>Extension, rénovation et isolation des locaux existants depuis la fin des années 60.</p> <p>Les différentes salles de ce bâtiment sont utilisées en moyenne 340 jours par an par diverses associations et institutions, à fonctions intercommunales. C'est un lieu indispensable pour créer un lien social sur le territoire.</p> <p>Les travaux consistent en l'agrandissement de la salle polyvalente qui s'avère trop petite lors de manifestations, l'agrandissement et la mise aux normes de la cuisine, le déplacement et la mise en accessibilité des sanitaires, l'installation d'un élévateur PMR, l'isolation du bâtiment.</p> <p>Nota : Les salles utilisées pour l'ALSH de la communauté de communes HLEM ont été déclarées « insalubres » pour ce type d'activités.</p>
Partenaires	<p>Le projet de rénovation a été soumis aux différents utilisateurs, afin de prendre en compte leurs besoins et leurs attentes.</p> <p>L'État : DETR et DSIL Le Département : CDDI</p>
Coût prévisionnel	<p>Terrassement-gros œuvres-VRD : 131 168,00 € HT</p> <p>Charpente métallique : 52 483,00 € HT</p> <p>Couverture - Etanchéité : 53 614,00 € HT</p> <p>Bardage métallique : 34 617,00 € HT</p> <p>Menuiserie Aluminium : 74 000,00 € HT</p>

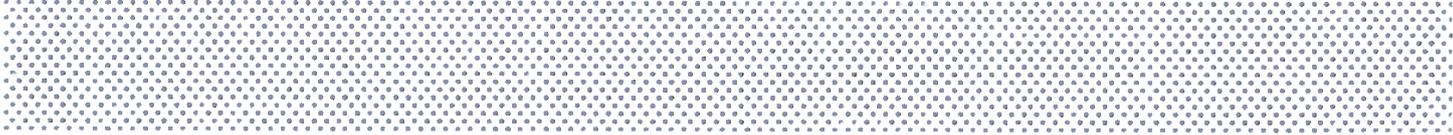
	<p>Serrurerie : 29 245,00 € HT</p> <p>Plâtrerie : 20 315,00 € HT</p> <p>Menuiserie Bois-Parquet : 26 000,00 € HT</p> <p>Électricité : 45 359,00 € HT</p> <p>Chauffage-Ventilation-Plomberie-Sanitaire : 118 000,00 € HT</p> <p>Peinture : 7 800,00 € HT</p> <p>Revêtement de sol dur- faïence- sols souples : 40 554,00 € HT</p> <p>Élévateur PMR : 15 964,00 € HT</p> <p>Honoraires : 60 975,00 € HT</p> <p>Frais annexes (étude géotechnique, contrôle technique, mission SPS, publicité) : 18 217,00 € HT</p> <p>Le montant HT des travaux s'élève à 728 310,00 € HT</p>
Plan de financement	<p>Ce projet bénéficie de subventions dans le cadre des CDDI et de la DETR sur une estimation de travaux à 603 000,00 € HT.</p> <p>CDDI : 60 300,00 € (10% de 603 000,00 €)</p> <p>DETR : 150 750,00 € (25% de 603 000,00 €)</p> <p>Le coût des travaux, après modification du projet initial, s'élève à 728 310,00 € HT</p> <p>DSIL : 218 493,00 € (30 % de 728 310,00 €)</p> <p>CDDI sur élévateur : 3 192,00 € (20% de 15 964,00 €)</p> <p>Autofinancement : 295 575,00 € (40,5%)</p>
Calendrier	- Année 2021- 1 ^{er} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	• Fréquentation de la salle



Création d'un espace partagé dans l'ancienne menuiserie de Saint-Martin-le-Mault

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 1	Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie particulière alliant atouts de la vie rurale à des services de qualité
Action n° 1.2.3	Aménagement d'une ancienne menuiserie en espace à l'usage des habitants, associations et commerces
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Martin-le-Mault
Description de l'action	<p>Dans la continuité des travaux effectués en 2021 : réfection de la cuisine de la salle des fêtes et réalisation de l'espace récréatif intergénérationnel extérieur notre objectif en 2022 est la réalisation d'un espace partagé.</p> <p>Ce projet a donc pour vocation l'attractivité du village par l'apport de commerces et/ou de lieux de rencontre.</p>
Partenaires	<p>D'un point de vue technique, ce projet est en cours d'élaboration en collaboration avec une étudiante du lycée de la Souterraine sous l'autorité de son professeur ainsi que du CAUE.</p> <p>Plusieurs réunions ont d'ores et déjà eu lieu.</p> <p>Une analyse fine ainsi que la prise de décision quant aux activités devrait être faites en juin 2022.</p>
Coût prévisionnel	Aménagement du local : 150 000,00 € HT
Plan de financement	Conseil Départemental (CTD) : 75 000,00 € (50%) DETR : 45 000,00 € (30%) Autofinancement : 30 000,00 € (20%)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none">- Du 01/01/22 au 30/06/2022 : recensement des besoins, analyse socio-économique du territoire- Du 01/07/2020 au 30/12/2022 : réalisation des travaux



Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'activités et des utilisateurs• Retour sur page FACEBOOK• Fréquentation du site internet• Retour de l'étude faite auprès de la population de l'étudiante du lycée de la Souveraine
-----------------------------------	---

Rénovation et agrandissement de la maison des associations au Centre-Bourg

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique N° 1	Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie particulière alliant atouts de la vie rurale à des services de qualité
Action n° 1.2.4	Travaux destinés à l'amélioration de l'accueil de l'ensemble des associations locales.
Maître d'ouvrage	Commune d'Oradour-Saint-Genest
Description de l'action	<p>La Commune d'Oradour-Saint-Genest souhaite rénover et agrandir la maison des associations au cœur du Centre-Bourg, un espace dédié aux activités de quelques associations diverses de la Commune (Comité des Fêtes, ACCA, Le Club des personnes âgées, le Club des Marcheurs, l'association de pêche etc...)</p> <p>Ce projet consiste à rénover l'ensemble du bâtiment (menuiseries, isolation, électricité, chauffage, plomberie etc...) qui servira principalement de salle de réunions voir de salle d'expositions éventuelles, à adapter l'aménagement de la salle de réunion aux usages prévus (mise en place de placards pour chaque associations afin de ranger leurs propres affaires), à agrandir le bâtiment pour y créer une cuisine et des sanitaires ce qui permettra aux associations de pouvoir disposer d'une grande salle, à améliorer les aménagements extérieurs avec la réalisation d'un accès PMR.</p> <p>La municipalité privilégie la restauration d'un bâtiment existant plutôt que la construction d'un bâtiment neuf dans le but de préserver le foncier non bâti. Le fait de rénover un bâtiment ancien de centre-bourg permet de maintenir de l'activité dans le Bourg.</p> <p>Ce bâtiment est facile d'accès et possède un parking.</p>
Partenaires	<p>D'un point de vue technique ce projet a été pensé avec les associations de la Commune en début d'année 2021. Il a permis d'affiner les besoins et de faire des choix adaptés.</p> <p>D'un point de vue financier le Conseil Départemental et l'État soutiennent ce projet.</p>
Coût prévisionnel	<p>Montant estimatif des travaux : 132 700, € HT</p> <p>Honoraires maîtrise d'œuvre : 18 180,00 € HT</p> <p>Frais annexes :</p>

	8 750,00 € HT
Plan de financement	Conseil Départemental : 47 889,00 € (30%) DETR : 47 889,00 € (30%) DSIL : 31 926,00 € (20%) Autofinancement : 31 926,00 € (20%)
Calendrier	Travaux prévus du 01/06/2022 au 30/06/2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'associations utilisatrices • Nombres d'adhérents des associations • Fréquence d'utilisation de la structure



Réfection du bloc sanitaire de l'école maternelle de Magnac-Laval

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 1	Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie particulière alliant atouts de la vie rurale à des services de qualité
Action n° 1.2.5	Travaux destinés à l'amélioration des conditions d'hygiène et d'accueil des enfants dans l'établissement
Maître d'ouvrage	Commune de Magnac-Laval
Description de l'action	<p>Au vu de la vétusté des toilettes de l'école maternelle et à la suite d'une visite des locaux assortie d'une discussion sur les différentes problématiques que rencontre le personnel dans les tâches quotidiennes à l'intérieur de la salle, la commune de Magnac-Laval a décidé de procéder à une restauration complète de ces lieux en tenant compte des contraintes et des remarques recueillies sur place.</p> <p>Une étude de faisabilité a été réalisée par l'ATEC comprenant des travaux de plomberie, de cloisons, de plâtrerie, et de remplacement des lavabos.</p> <p>L'objectif est effectivement de faciliter l'utilisation et l'accès de cet espace aux enfants, tout en respectant les différentes normes d'hygiène et de sécurité en vue de répondre aux nouvelles exigences.</p>
Partenaires	Partenaires financiers, le Département Haute-Vienne, dans le cadre des CTD et l'État dans le cadre de la DETR et de la DSIL
Coût prévisionnel	<p>Travaux : 48 550,00 € HT</p> <p>Honoraires : 6 000,00 € HT</p> <p>Frais annexes : 2 000,00 € HT</p>
Plan de financement	<p>CTD : 16 965,00 € (30%)</p> <p>DSIL : 5 841,20 € (10,32 %)</p> <p>DETR : 22 433,80 € (39,68%)</p> <p>Autofinancement :</p>

	11 310,00 € (20%)
Calendrier	- 1 Juillet 2022 jusqu'au 31 Août 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration des conditions de travail des personnels (enquête de satisfaction)• Nombres d'urinoirs, de lavabos, de blocs WC



Modernisation des services aux publics de la Mairie du Dorat

CRTE Haut Limousin en Marche

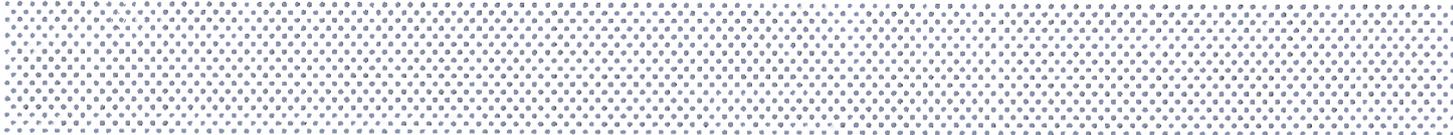
Orientation stratégique n° 1	Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie particulière alliant atouts de la vie rurale à des services de qualité
Action n° 1.2.6	Modernisation des services aux publics (téléphonie et réseau numérique y compris serveur)
Maître d'ouvrage	Commune du Dorat
Description de l'action	<p>Projets d'innovation au bénéfice des usagers des services publics avec l'appui des laboratoires d'innovation territoriale :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fluidifier les parcours usagers et réduire les délais d'instruction, <p>Projet de transformation numérique ayant un impact concret dans la relation à l'utilisateur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Développement ou modernisation des plateformes de téléphonie, notamment pour donner plus de souplesse d'organisation (travail à distance, gestion des transferts de flux, supervision temps réel, etc.),- Projets numériques de la collectivité qui rend service aux administrés (application mobile de la collectivité, site internet, démarches participatives sur des projets urbains, avis des usagers sur des services de la collectivité, budget participatif, etc.)- Amélioration des parcours dans les serveurs vocaux interactifs (prestation de design, développement de fonctionnalités comme la demande de rappel ou de prise de rdv par téléphone),- Amélioration des parcours d'assistance aux démarches en ligne par un agent. <p>Formation au numérique pour des agents de la collectivité et appui à la structuration interne du développement des compétences numériques des agents :</p> <ul style="list-style-type: none">- Formation d'agents de collectivités territoriales aux compétences numériques (se connecter à intranet, savoir accéder à sa messagerie professionnelle...), qui dans leurs métiers, ne disposent pas d'ordinateurs individuels (personnels d'exécution des services techniques, de la petite enfance, des établissements scolaires...),- Ateliers d'inclusion numérique à destination des agents les plus en difficulté avec le numérique,- Campagne des sessions d'évaluation des compétences numériques des agents,

	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des compétences numériques pour l'acquisition d'outils en ligne, - Certification des compétences numériques, - Valorisation des compétences numériques en faisant évoluer les référentiels internes de compétences/emploi.
Partenaires	SRT (téléphonie) LMS (serveur)
Coût prévisionnel	Téléphonie : 15 822,30 € HT Serveur : 11 272,00 € HT Total de la dépense : 27 094,30 € HT
Plan de financement	France Relance : Enveloppe FITN7 100 % du coût ou DSIL ou DETR
Calendrier	Courant 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de fonctionnement des services téléphoniques et numériques : économie d'environ 2 000 €/mois • Qualité de service aux usagers • Temps d'instruction des demandes

Restauration / réhabilitation de l'église de Saint-Bonnet de Bellac

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique N° 1	Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie particulière alliant atouts de la vie rurale à des services de qualité
Action N° 1.3.1	Restauration / réhabilitation de l'église, travaux de rénovation intérieure et extérieure
Maître d'ouvrage	Commune de St Bonnet de Bellac
Description de l'action	Les travaux prévus pour la restauration de l'église consistent principalement à combattre l'humidité actuelle grâce à la mise en place d'un procédé électromagnétique et à rénover les enduits tant intérieurs qu'extérieurs. La pose de gouttières est indispensable et la réfection d'une partie de la couverture nécessaire. Les pierres d'angles, des contreforts et du cintre, toutes en granit seront nettoyées. Travaux de peinture à l'intérieur, amélioration de l'éclairage et mise en valeur de la statuaire, nettoyage du mobilier complètent le projet.
Partenaires	<p>Ce projet a été conçu avec la participation de l'ATEC en collaboration avec le prêtre de la paroisse et en partenariat financier de l'Etat (DETR) et du Département (CTD) ainsi qu'avec la Fondation du Patrimoine.</p> <p>Ce projet s'intègre dans le projet de territoire de la Communauté de Communes qui vise à rendre celui-ci plus attractif en s'appuyant sur les réalisations municipales.</p>
Coût prévisionnel	Restauration de l'église : 258 986,00 € HT
Plan de financement	<p>DETR : 77 695,80 € (30%)</p> <p>DSIL : 25 898,60 € (10%)</p> <p>CTD : 103 794,40 € (40%)</p> <p>Autofinancement : 51 597,20 € (20%)</p> <p>L'autofinancement de 51 597,20 € devrait être réduit grâce à la collecte de dons effectuée via la convention avec la Fondation du Patrimoine.</p>



Calendrier	<ul style="list-style-type: none">- Septembre 2021 : mise en place du système d'assèchement des murs avant travaux de réfection des enduits.- Février à avril 2022 : réalisation des travaux de restauration.- Prévision de fin des travaux : 15 mai 2022.
Indicateurs d'évaluations proposés	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'évènements organisés dans l'église• Nombre de visiteurs sur les évènements

Rénovation de l'église Saint-Maximin de Magnac-Laval – Phase 1

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 1	Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie particulière alliant atouts de la vie rurale à des services de qualité
Action n° 1.3.2	Restauration et valorisation de l'église St-Maximin dans le but de favoriser l'attractivité touristique et culturelle de la commune
Maître d'ouvrage	Commune de Magnac-Laval
Description de l'action	<p>L'église Saint-Maximin est classée. Un diagnostic effectué en 2015 a révélé de nombreuses zones de fragilité. Des études complémentaires ont été réalisées en 2021. Une convention d'AMO a été signée avec la DRAC de Nouvelle Aquitaine pour nous aider dans la conduite des travaux.</p> <p>Une première tranche est prévue en 2022 pour un montant estimé à 500 000€ TTC.</p>
Partenaires	<p>D'un point de vue technique, ce projet est accompagné par la DRAC.</p> <p>D'un point de vue financier, il est soutenu par la Fondation du patrimoine, l'État, le Département.</p> <p>Un mécénat avec des entreprises d'énergies renouvelables est envisagé.</p>
Coût prévisionnel	Coût total de la première phase du projet : 400 000,00 € HT
Plan de financement	<p>CDDI : 60 000,00 € (15%)</p> <p>DETR : 120 000,00 € (30%)</p> <p>DRAC : 140 000,00 € (35%)</p> <p>Autofinancement : 80 000,00 € (20%)</p>
Calendrier	- 4 ^{ème} trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi par la DRAC • Nombre de manifestations organisées

Contrat d'Objectifs territorial

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 2	Réduire l'impact des activités humaines pour préserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique exceptionnel
Action n° 2.1	Mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche EPCI
Description de l'action	<p>La communauté de communes du Haut-Limousin en Marche est engagée dans une démarche de transition écologique qui s'incarne dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé le 28 juin 2021. Parmi les territoires s'étant engagés dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique, certains nourrissent des ambitions plus fortes en matière de transition écologique. C'est pourquoi, le Ministère de la transition écologique a proposé à la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche un accompagnement renforcé et des financements de l'ADEME à travers un Contrat d'objectifs Territorial (COT) sur 4 années.</p> <p>Cette démarche vise à évaluer la performance globale de sa politique territoriale en matière de transition écologique (audits réalisés par des bureaux d'études de l'ADEME) et propose un accompagnement technique et financier pour atteindre certains objectifs en 4 ans.</p> <p>S'agissant d'une thématique transversale, la transition écologique concerne de nombreux sujets et implique potentiellement de nombreux acteurs de l'ensemble du territoire intercommunal, parmi lesquels les associations, les communes, les entreprises du territoire, etc.</p> <p>Un certain nombre d'actions envisagées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et plus globalement dans le cadre sa stratégie de transition écologique transversale (rénovation énergétique, services en matière de mobilité, prévention des déchets, développement des ENR, biodiversité, stratégie foncière...) seront proposées dans le cadre du COT.</p> <p>Le budget total sur les 4 années Contrat s'élève à environ 790 000 €, correspondant à une partie de l'animation du CRTE, puisqu'il s'agit principalement de crédits d'ingénierie interne ou externe.</p>

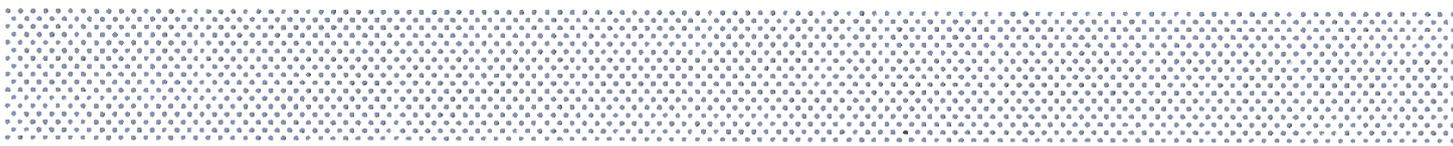
	<p>Le Contrat d'objectifs territorial présente plusieurs intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il s'appuie sur les compétences de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche effectivement exercées en matière de transition écologique - il permet d'aborder les domaines sur lesquels la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche a besoin de disposer de leviers afin d'accélérer la transition écologique - il accompagne la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche dans le renforcement ou l'éclairage de sa stratégie pour les 4 ans dans les différents domaines abordés - il accompagne la mise en œuvre d'un plan d'actions réalistes pour atteindre les objectifs convenus après les audits, avec un coup de pouce financier significatif
Partenaires	<p>L'ADEME est le partenaire essentiel de ce COT, le démarrage du COT étant prévu au 1^{er} janvier 2022, avec une signature de la convention à l'automne 2021.</p> <p>Les autres partenaires sont principalement l'Europe (programme LEADER) et la Région, par leur soutien à l'ingénierie du territoire.</p> <p>Le COT comprend les phases suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une validation de principe et une candidature de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche qui font l'objet d'un conventionnement 2. Une aide financière forfaitaire de 75 000 € dès la première année (part fixe) pour aider la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche à mettre en place une organisation 3. Deux audits réalisés par l'ADEME sur les politiques de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche en matière de climat, d'énergie, de ressources, de gouvernance, de mobilité, de biodiversité, de réduction des déchets et d'économie circulaire, etc. 4. La détermination d'objectifs à atteindre au terme des 4 ans et d'un plan d'actions correspondant assorti d'un financement proportionnel à cette atteinte, d'un montant maximal de 275 000€ (part variable).
Coût prévisionnel	<p>Les actions proposées consistent pour la plupart à animer la démarche, le budget porte donc principalement sur des dépenses en matière d'ingénierie.</p> <p>Personnel affecté : 650 000,00 €</p> <p>Prestation de communication, formation, animation : 20 000,00 € HT</p>

	<p>Prestations d'études : 100 000,00 € HT</p> <p>Frais divers : 5 000,00 € HT</p> <p>Frais généraux et de structure : 15 000,00 € HT</p>
Plan de financement	<p>ADEME sur COT : 350 000,00 € (44,3 %)</p> <p>État sur poste VTA pour animation du PAT : 10 000,00 € (1,3 %)</p> <p>Région sur poste de chargé de mission PAT / revitalisation centre-bourg : 76 800,00 € (9,7 %)</p> <p>Autofinancement : 353 200,00 € (44,7 %)</p>
Calendrier	<p>Le COT se déroulera du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.</p> <p>Un avenant devra être établi au terme de la réalisation des deux audits CIT'ergie et Economie circulaire afin d'intégrer les objectifs et le plan d'actions ajusté pour les atteindre. Ces éléments seront présentés en conseil communautaire préalablement.</p> <p>Une liste d'actions réalistes et atteignables sur les 3 champs d'actions du COT doit être présentée dans le cadre de la demande à l'ADEME avant la réalisation de l'audit.</p> <p>Ce plan d'action pourra être affiné et enrichi une fois l'audit réalisé par des bureaux d'études missionnés par l'ADEME et mis à disposition du territoire à titre gracieux.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Ce programme s'appuie sur des référentiels développés par l'ADEME et permet l'obtention de labels reconnus au niveau national (Cit'ergie et Economie circulaire) qui illustrent l'action et l'engagement de la collectivité.</p> <p>Des indicateurs seront définis action par action une fois les audits réalisés et le programme d'actions finalisé.</p>

Agrandissement et mise aux normes de la Mairie de Saint-Martin-le-Mault

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 2	Réduire l'impact des activités humaines pour préserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique exceptionnel
Action n° 2.1.1	Agrandissement et mise aux normes de la mairie
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin-le-Mault
Description de l'action	<p>La mairie actuelle de Saint Martin-le-Mault, d'une surface totale de 25 m² ne permet ni de recevoir du public, ni de tenir les réunions de conseil, ni d'archiver les documents proprement. Les conseillers municipaux n'ont aucun lieu pour travailler.</p> <p>La mairie actuelle de St Martin est une passoire thermique et phonique. Les voisins immédiats peuvent entendre tout ce qui se dit.</p> <p>De plus la mairie ne permet pas d'accueillir les personnes à mobilité réduite.</p> <p>Il n'y a pas de toilettes dans les locaux.</p> <p>L'objectif de ce projet est donc de résoudre tous ces problèmes par une augmentation de la surface, création d'une rampe d'accès pour PMR, isolations phonique et thermique, création de toilettes ainsi qu'une lisibilité accrue des locaux.</p>
Partenaires	D'un point de vue technique, ce projet a été travaillé avec L'ATEC. Un architecte a été mandaté afin d'appréhender au mieux les coûts. Cette phase est en cours de finalisation.
Coût prévisionnel	Agrandissement et aménagement : 200 000,00 € HT
Plan de financement	<p>Conseil Départemental (CTD) : 60 000,00 € (30%)</p> <p>DETR : 60 000,00 € (30%)</p> <p>DSIL : 40 000,00 € (20%)</p> <p>Autofinancement : 40 000,00 € (20%)</p>
Calendrier	- Du 01/10/21 au 30 /11/2021 : avant-projet sommaire et devis

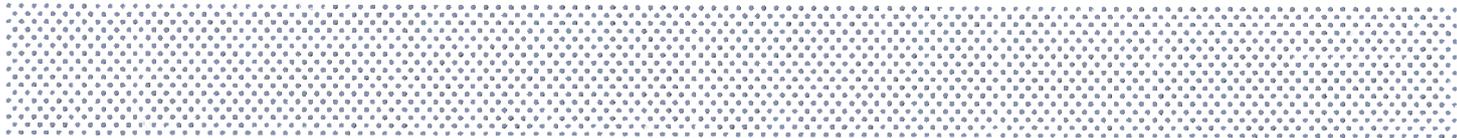


	- Du 01/01/2022 au 30/08/2022 : réalisation des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">• Facture d'énergie• Implication accrue des conseillers

Requalification des entrées de bourg et rues de Blond pour favoriser la circulation piétonne

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 2	Réduire l'impact des activités humaines pour préserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique exceptionnel
Action n° 2.1.2	Requalification des entrées de bourg et rues de Blond pour favoriser la circulation piétonne
Maître d'ouvrage	Commune de Blond
Description de l'action	<p>Pour accompagner le processus de revitalisation du centre-bourg et la requalification des principaux lieux de rencontre du bourg, il est nécessaire de sécuriser les entrées de Blond, ainsi que certaines rues. Des Ateliers participatifs sur les aménagements routiers et paysagers ont été animés par Thierry VIVIAN (paysagiste). Une boucle de 10 minutes a ainsi été imaginée dans le bourg, afin de découvrir les qualités architecturales du village. Un parcours « friandises fantastiques » a aussi vu le jour avec les enfants de l'école qui ont modélisé des héros protecteurs et imaginé une histoire à raconter durant la promenade. Il est donc prévu de créer deux rétrécissements aux entrées de bourg et de limiter la vitesse à 30km/h dans le centre. Plusieurs rues (rue de Luppé, rue du Tonnelier, rue de l'Issoire, rue de l'église) de la boucle et du parcours imaginés, ne sont pas adaptés aux piétons et nécessitent des aménagements pour favoriser les déplacements doux.</p> <p>L'étude de Thierry VIVIAN apportera bientôt des solutions concrètes d'aménagements.</p>
Partenaires	-Thierry VIVIAN, paysagiste (ALUPA Atelier Limousin d'urbanisme et d'Aménagement) : mission d'étude participative et maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement paysager et routier du centre-bourg. L'étude sera prête fin novembre.
Coût prévisionnel	Estimation : environ 100 000 euros (Estimation plus précise avec la livraison de l'étude fin novembre)
Plan de financement	DETR : 30 000,00 € (30%) CDDI : 50 000,00 € (50%) Autofinancement : 20 000,00 € (20%)



Calendrier	<ul style="list-style-type: none">- Fin novembre : livraison de l'étude- Fin 2021 : animation auprès des riverains des rues concernés- Second semestre 2022 : début des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">• Fréquentation de la boucle et du parcours « friandises fantastiques »• Fréquentation des espaces de rencontres liés entre eux par les aménagements



Création d'une chaufferie biomasse pour l'EHPAD de Saint-Sulpice-les-Feuilles

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 2	Réduire l'impact des activités humaines pour préserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique exceptionnel
Action n° 2.1.3	Création d'une chaufferie biomasse pour l'EHPAD
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles
Description de l'action	Dans le cadre de la transition énergétique, le Commune souhaite créer une chaufferie bois, un réseau de chaleur et d'une production d'eau chaude sanitaire solaire thermique pour assurer la production de chaleur de l'EHPAD et des bureaux de la gendarmerie
Partenaires	Ce projet a été établi en concertation avec le SEHV
Coût prévisionnel	Création d'une chaufferie : 206 000,00 € HT Production ECS solaire thermique : 52 000,00 € HT
Plan de financement	DETR : 77 400,00 € (30%) CTD. : 42 570,00 € (16,5%) SEHV-fonds de chaleur : 95 800,00 € (37,13%) Autofinancement : 42 230,00 € (16,37%)
Calendrier	Réalisation courant 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">• Facture énergétique• Une enquête de satisfaction sera réalisée 1 an après la mise en service de la chaufferie

Isolation des combles des bâtiments scolaires de Magnac-Laval

CRTE Haut Limousin en Marche

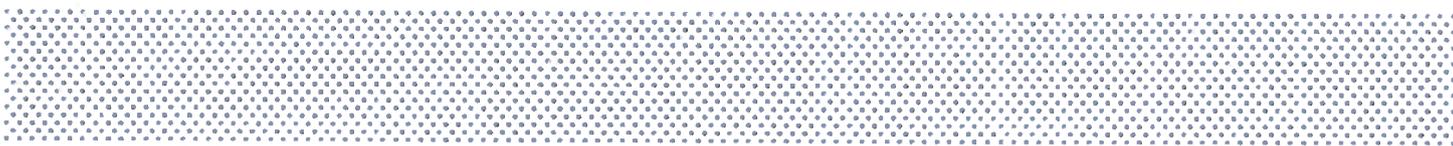
Orientation stratégique n° 2	Réduire l'impact des activités humaines pour préserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique exceptionnel
Action n° 2.1.4	Création d'un plancher pour supporter les matériaux d'isolation qui seront installés dans le cadre d'une opération complémentaire
Maître d'ouvrage	Commune de Magnac-Laval
Description de l'action	<p>Les bâtiments scolaires de la commune n'ont pas encore fait l'objet de travaux d'isolation permettant des économies d'énergie et un meilleur confort thermique.</p> <p>Ces travaux consistent donc en la pose d'un plancher sur solivage afin de soutenir l'installation d'un nouvel isolant pour l'ensemble des bâtiments.</p> <p>NB : la pose de l'isolant thermique, concomitante à la pose du plancher, aura lieu dans le cadre d'une opération financière spécifique, elle n'apparaît donc pas dans le plan de financement actuel.</p>
Partenaires	D'un point de vue financier, le projet est soutenu par l'État, le Département.
Coût prévisionnel	Coût total de la première phase du projet : 17 300,00 € HT
Plan de financement	<p>CTD : 5 190,00 € (30%)</p> <p>DETR : 6 920,00 € (40%)</p> <p>DSIL : 1 730,00 € (10%)</p> <p>Autofinancement : 3 460,00 € (20%)</p>
Calendrier	- Juillet-Août 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de planchers posés • Facture énergétique



Réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 2	Réduire l'impact des activités humaines pour préserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique exceptionnel
Action n° 2.1.5	Réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations
Maître d'ouvrage	Commune du Dorat
Description de l'action	<p>Cet équipement municipal sera situé dans les anciennes écoles, avenue du Château.</p> <p>Situé en plein centre-ville, il aura pour vocation d'accueillir, d'accompagner et de valoriser la vie associative, dans un esprit de convivialité, d'échange et de coopération. Toutes les associations y seront regroupées. Le site de La Providence (chauffage au fuel) sera fermé.</p> <p>Ce bâtiment nécessite, avant l'installation des associations, quelques travaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- changement des menuiseries (fenêtres et portes)- isolation et plâtrerie- isolation des combles et du sous-sol- électricité <p>A l'issue de ces travaux, l'isolation totale de ce bâtiment devrait permettre à la Commune de faire des économies d'énergie (chauffage au gaz) et d'éliminer la dernière chaudière au fuel (La Providence).</p>
Partenaires	Ce projet a été construit en collaboration avec les présidents d'association. Il a permis d'affiner les besoins et d'adapter les locaux.
Coût prévisionnel	Travaux : 79 924,00 € HT
Plan de financement	DETR : 19 981 € (25%) CTD : 15 985 € (20%) DSIL : 27 973 € (35%) Autofinancement : 15 985,00 € (20%)



Calendrier	Date de début des travaux : janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">• Consommation énergie chauffage : économie de 3 000 €/an (site de la Providence)

Réduction de la consommation électrique et des nuisances lumineuses sur la commune du Dorat

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 2	Réduire l'impact des activités humaines pour préserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique exceptionnel
Action n° 2.1.6	Mise aux normes des armoires d'éclairage public - obtention du Label Villes et Villages étoilés et remplacement systématique des ampoules mercure par des leds
Maître d'ouvrage	Commune du Dorat
Description de l'action	<p>L'éclairage public est un aménagement essentiel pour la population. La commune du Dorat souhaite adopter une extinction complète de son éclairage public en milieu de nuit, afin de limiter sa consommation électrique et pour réduire les nuisances lumineuses.</p> <p>Les nuisances lumineuses sont un objectif public inscrit dans les lois Grenelle I et II, dans la loi de la transition énergétique, adoptée en 2015 et dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, la nature et les paysages adoptée en 2016.</p> <p>La Commune souhaite ainsi obtenir le label national « Villes et Villages étoilés », organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement nocturne, en prenant en compte à la fois les enjeux de biodiversité et paysages nocturnes, de confort et de sécurité, de sommeil et santé des habitants, les coûts économiques et énergétiques des choix d'éclairages, et la qualité de relation avec les citoyens.</p> <p>Afin de réduire d'avantage sa consommation électrique, la commune du Dorat souhaite programmer sur les 3 ans à venir le remplacement de tous les blocs d'éclairage par des leds.</p> <p>Travaux envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise aux normes des armoires et pose d'horloges astronomiques - remplacement des ampoules au mercure par des blocs d'éclairage en leds sur chaque lampadaire.
Partenaires	Partenaires financiers éventuels : le SEHV – le Département - l'Etat Le SEHV 87 est chargé de l'étude.
Coût prévisionnel	Mise aux normes des armoires et mise en place des horloges astronomiques :

	<p>23 135,84 € HT</p> <p>Mise en place d'une ampoule led sur chaque lampadaire : 662 000,00 € HT (ce changement sera réalisé en plusieurs tranches sur 3 ans au moins)</p> <p>Total de la dépense : 685 135,84 € HT (soit 228 379 €/an de 2022 à 2024).</p>
Plan de financement	<p>SEHV (50 € HT/par point mercure - 200) : 10 000 €</p> <p>Département : 137 027 € (20%)</p> <p>DSIL : 397 379 € (58%)</p> <p>Autofinancement : 140 729,84 € (20,5%)</p>
Calendrier	Mise en œuvre : 2022 à 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Economie évaluée à environ 25 000 €/an. • Obtention du label Village étoilé

Assistance à la mise en place d'un plan mobilité simplifié pour la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche et sa déclinaison en un schéma des mobilités douces

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 2	Réduire l'impact des activités humaines pour préserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique exceptionnel
Action n° 2.1.7	Assistance à la mise en place d'un plan mobilité simplifié pour la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche et sa déclinaison en un schéma des mobilités douces
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Limousin en Marche EPCI
Description de l'action	<p>L'étude devra permettre de proposer des solutions pour limiter la dépendance à la voiture, renforcer l'attractivité et de faciliter l'accès à l'emploi sur le territoire, en veillant notamment à développer les conditions d'une multimodalité efficiente.</p> <p>L'objectif est de permettre à la Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche de disposer d'un état des lieux actualisé des déplacements et des services de mobilité, des besoins de la population et d'avoir la capacité d'y répondre. L'étude devra constituer un véritable instrument d'aménagement du territoire, permettant de préparer les futurs contrats opérationnels de mobilité avec la Région Nouvelle Aquitaine.</p> <p>Pour le plan de mobilité simplifié, il est attendu la réalisation des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- un diagnostic permettant d'approfondir les données disponibles et qui devra être enrichi par des enquêtes de terrain ;- une proposition de stratégie avec des scénarii visant à assurer un équilibre durable entre besoins de mobilité des habitants, environnement, économie, santé... ;- un plan d'actions adossé à un plan pluriannuel d'investissement.

	<p>Le schéma des mobilités douces devra en particulier contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un maillage hiérarchisé du réseau cyclable et pédestre, tenant compte de l'existant ; - Une prévision budgétaire quant aux investissements à financer pour ces aménagements (revêtements, signalisation verticale et horizontale...). <p>NB : ce projet est susceptible d'être élargi à la communauté de communes Gartempe Saint Pardoux, afin de proposer une étude cohérente à l'échelle du bassin de mobilité.</p>
Partenaires	<p>Cette mission a été élaborée en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine, Autorité Organisatrice de la Mobilité, et le Département de la Haute-Vienne, compétent en matière de Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et de schéma départemental des véloroutes et voies vertes.</p> <p>D'un point de vue financier, la participation des services de l'État via le FNADT a été sollicitée, ainsi que celle de la Région, au travers du Contrat de Dynamisation et de Cohésion du Territoire Haut-Limousin.</p>
Coût prévisionnel	<p>Mission d'étude : 80 000,00 €</p>
Plan de financement	<p>FNADT-Ingénierie CRTE 2022 : 40 000,00 € (50%) Région : 24 000,00 € (30%) Autofinancement : 16 000,00 € (20%)</p>
Calendrier	<p>Mission réalisée au cours de l'année 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du plan de mobilité simplifié • Réalisation du schéma des mobilités douces

Mise en œuvre de la REOMI Phase 1

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 2	Réduire l'impact des activités humaines pour préserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique exceptionnel
Action n° 2.2.1	Mission de pré-configuration de la REOM en prévision de la mise en œuvre de la REOMI
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Limousin en Marche EPCI
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes, soucieuse d'engager des démarches concrètes en faveur de la réduction des déchets, mais aussi d'une organisation plus juste et équitable de leur collecte, a souhaité traiter ce projet ambitieux en plusieurs étapes.</p> <p>En premier lieu, elle a délibéré en faveur d'une mise en œuvre de la REOM généralisée à l'ensemble de son territoire. Cette première étape doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - homogénéiser des pratiques différentes héritées des anciens EPCI en matière de collecte des ordures ménagères, - préparer la mise en œuvre future de la REOMI en équipant la collectivité des fichiers de collecte, de puces pour les bacs non identifiés et d'un logiciel de traitement de la REOM capable de basculer sur la REOMI dès la décision entérinée par la collectivité. <p>Pour mener à bien cette étape fondamentale, la Communauté de Communes souhaite lancer une mission globale d'accompagnement qui doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - croiser les fichiers existants et créer les nouveaux fichiers de collecte en identifiant les adresses, les propriétaires et les bacs de collecte concernés, - pucer les bacs qui ne le sont pas encore, - choisir et acquérir le logiciel de collecte le plus en adéquation avec les besoins actuels et à venir de l'EPCI, - accompagner la collectivité dans la rédaction du règlement du service déchets.
Partenaires	Cette mission a été élaborée en partenariat avec le SYDED. D'un point de vue financier, la participation des services de l'État via le FNADT a été sollicitée.

Coût prévisionnel	Mission d'enquête et de réalisation du fichier des redevables : 270 000,00 € HT Mise à disposition du logiciel dédié : 55 000,00 € HT AMO : 16 230,00 € HT
Plan de financement	FNADT-Ingénierie CRTE 2021 : 272 984,00 € (80%) Autofinancement : 68 246,00 € (20%)
Calendrier	Mission réalisée au cours du 1 ^{er} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de points de collecte recensés • Montant de la redevance collectée



Rénovation des réseaux et services d'assainissement de Magnac-Laval – Phase 1

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 2	Réduire l'impact des activités humaines pour préserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique exceptionnel
Action n° 2.2.2	Première phase de travaux sur le réseau d'assainissement du secteur G. Sand et la station de traitement des eaux usées du bourg
Maître d'ouvrage	Commune de Magnac-Laval
Description de l'action	<p>Dans le cadre d'une mission globale de rénovation et de modernisation de l'assainissement sur la commune, une première phase est mise en œuvre sur l'année 2022 et concerne :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Le réseau d'assainissement du secteur G. Sand : Suites aux nombreux dysfonctionnements notamment les débordements réguliers, les casses et obstructions constatés sur les réseaux d'assainissement des eaux pluviales situés sur l'avenue Georges Sand, entre l'hôpital HIHL et le ruisseau de la Margoulette, la commune de Magnac-Laval a décidé de réhabiliter les différents collecteurs concernés afin de faire cesser cette défaillance.<p>A la demande de la commune, le bureau d'études INFRALIM a effectué une étude de faisabilité de ce projet. Cette étude conclut à la nécessité de créer un collecteur principal unique dans l'axe de la demi-chaussée.</p><p>Ce projet d'assainissement sur l'avenue Georges Sand a effectivement pour but d'améliorer le cadre de vie des habitants de la commune.</p>➤ La station de traitement des eaux usées (STEU) : De graves désordres ont entraîné des nuisances olfactives importantes en 2021. Plusieurs expertises ont été menées. Il en ressort notamment un défaut d'aération dans la STEU. La municipalité s'est engagée à mettre un terme à ces dysfonctionnements par des actions à court, moyen et long terme.<p>Les travaux consistent à remplacer le système d'aération défectueux.</p>
Partenaires	D'un point de vue technique, les travaux du secteur G. Sand s'appuient sur une étude d'INFRALIM.

	<p>Concernant les travaux de la STEU, c'est AGUR qui accompagne le projet par son expertise.</p> <p>Partenaires financiers, le Département Haute-Vienne, dans le cadre des CTD (30 %) et l'État dans le cadre de la DSIL (20%)</p>
Coût prévisionnel	<p>Travaux sur le réseau d'assainissement du secteur G. Sand : 120 000,00 € HT</p> <p>Travaux sur la STEU du bourg : 60 000,00 € HT</p>
Plan de financement	<p>CTD : 54 000,00 € HT € (30%)</p> <p>DSIL : 36 000,00 € HT (20 %)</p> <p>Autofinancement : 90 000,00 € HT (50%)</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Avril à Juillet 2022 : travaux sur le secteur G. Sand - Septembre 2022 : travaux sur la STEU
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collecteurs réhabilités • Mètres linéaires réhabilités • Qualité des eaux rejetées en aval de la STEU

Redimensionnement du réseau d'assainissement de la commune du Dorat

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 2	Réduire l'impact des activités humaines pour préserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique exceptionnel
Action n° 2.2.3	Redimensionnement du réseau d'assainissement
Maître d'ouvrage	Commune du Dorat
Description de l'action	<p>Suite aux investigations menées par le bureau d'études LARBRE Ingénierie sur l'ensemble du réseau d'assainissement du bourg, il a été possible de réaliser plusieurs modélisations mettant en évidence d'importants dysfonctionnements hydrauliques et ainsi de programmer les travaux nécessaires pour une bonne gestion de l'écoulement par temps de pluie.</p> <p>- 1 collecteur nécessaire au centre bourg/du chemin de la Fantaisie à l'avenue Louis Ricoux :</p> <p>Sur une longueur de 1385 ml le collecteur unitaire existant est de diamètre 400 mm, ce qui au regard de la modélisation est insuffisant. Une conduite de diamètre PVC 800 mm dans la partie aval, réduite à 600 mm dans sa partie amont est nécessaire pour assurer un « non déversement » dans le milieu naturel pour une pluie de retour mensuel ainsi qu'une protection des ouvrages pour un retour de pluie sur 20 ans.</p> <p>Ce nouveau réseau sera construit sous voirie ou espaces publics avec un franchissement de la RD 675 par creusement d'un tunnel D800 mm sur 50 ml. Ce nouveau tracé permettra également d'éliminer la servitude de passage sur 300 ml dit.</p> <p>Tous les branchements des particuliers seront repris au droit de la nouvelle canalisation, notamment dans la rue Ranconnière. Ce nouveau tracé permettra aussi de raccorder les sanitaires du terrain de camping ainsi que la borne camping-car.</p> <p>Les réfections des chaussées seront réalisées conformément aux cahiers des charges du Conseil départemental 87, du règlement communal et après contrôles relatifs à ces travaux (étanchéité, inspection vidéo, essais de compactage au pénétromètre).</p> <p>- 1 collecteur de l'avenue du 8 mai 1945 à l'avenue de Verdun, Sur une longueur de 510 ml le collecteur unitaire existant est de diamètre 200 mm. L'inspection vidéo de ce segment d'assainissement</p>

	<p>met en évidence d'importants défauts d'étanchéité amenant vers la station de traitement des eaux parasites en quantité.</p> <p>Un nouveau réseau, de diamètre 200 mm PVC, est prévu en parallèle de l'existant tout en conservant la servitude de passage en terrain privé dont il est, en cet endroit, impossible de s'exonérer.</p> <p>- collecteur secteur des Gaudinottes :</p> <p style="padding-left: 40px;">* de la rue Lucien Lioret à l'impasse des Godinottes :</p> <p>Sur une longueur de 400 mm, ce qui au regard de la modélisation est très insuffisant.</p> <p>Une conduite de diamètre PVC 600 mm dans la partie aval, réduite à 400 mm dans sa partie amont est nécessaire pour assurer un « non déversement » dans le milieu naturel pour une pluie de retour mensuel ainsi qu'une protection des ouvrages pour un retour de pluie sur 20 ans.</p> <p>Ce nouveau réseau sera construit sous voirie ou espaces publics avec un franchissement de la voie SNCF par forage horizontal D400 sur 20 ml. Ce nouveau tracé permettra donc d'éliminer la servitude de passage sur les 325 ml dito.</p> <p>Tous les branchements des particuliers seront repris au droit de la nouvelle canalisation, notamment le long de l'avenue Lioret.</p> <p>Les réfections des chaussées seront réalisées conformément aux cahiers des charges du conseil départemental 87, du règlement communal ceci après contrôles relatifs à ces travaux (étanchéité, inspection vidéo, essais de compactage au pénétromètre).</p> <p style="padding-left: 40px;">* impasse des Gaudinottes</p> <p>Sur une longueur de 110 ml il existe actuellement une conduite de diamètre 200 PVC qui au visionnage de la vidéo de contrôle met en évidence des contre pentes ainsi que des déformations importantes préjudiciables à un bon déroulement des eaux usées de ce secteur.</p> <p>La pose, suivant les règles de l'art, d'un réseau PVC D200 mm en lieu et place de l'existant est donc nécessaire afin d'assurer un écoulement correct des effluents.</p> <p>Tous les branchements des particuliers seront repris au droit de la nouvelle canalisation.</p>
Partenaires	<p>Le SIMER, Montmorillon (86), est chargé de l'exécution de ces travaux. L'étude a été menée par LARBRE Ingénierie.</p> <p>Les partenaires financiers déjà engagés : le Département – l'Agence de l'Eau</p>
Coût prévisionnel	<p>1^{ère} phase : réseau de La Fantaisie au Boulevard de Lattre de Passigny :</p> <p>Dépense initiale : 1 362 618,50 € HT</p> <p>Avenant N° 1 : 214 503,50 € HT</p> <p>Avenant N° 2 : 26 100,00 € HT</p> <p>Soit un total de 1 603 222,00 € HT</p> <p>2^{ème} phase : réseau secteur Les Gaudinottes :</p> <p>Dépense initiale : 462 298,40 € HT</p> <p>Avenant N° 1 : 24 175,60 € HT</p>

	<p>Soit un total de 486 474,00 € HT</p> <p>3^{ème} phase : réseau impasse St Israël, de l'avenue du 8 mai 1945 à l'avenue de Verdun : Dépense initiale : 139 689,50 € HT Avenant N° 1 : 7 359,50 € HT Soit un total de 147 049,00 € HT Total des 3 phases : 2 236 745,00 € HT</p>
Plan de financement	<p>Par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2021 Monsieur le Maire est autorisé à déposer des demandes de subventions auprès du Département, de l'Agence de l'Eau et du DSIL ou plan de relance.</p> <p>Sur études/travaux des 3 phases initiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CTD 20% du plafond de 908 000 € HT ----- 181 600 € - Agence de l'Eau (60% sur la totalité de la dépense initiale) : <ul style="list-style-type: none"> Etude : 23 520,00 € Travaux – phase 1 : 817 571,00 € Travaux – phase 2 : 277 379,00 € Travaux - phase 3 : 83 814,00 € - DSIL (10%) : 200 381 € <p>Sur avenant N° 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'Eau (60%) : 147 624.00 € - DSIL (20%) : 49 207.72 € <p>Sur avenant N°2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'eau : aucune subvention - DSIL (80%) : 20 880 € <p>Autofinancement : 667 669,28 € (29,8%)</p>
Calendrier	<p>Les travaux ont débuté avec une autorisation de commencer les travaux au 3.11.2017 pour les CTD et au 25/05/2021 pour la DSIL.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du nombre de déversoirs d'orage

Création et animation d'une plateforme territoriale de vente en ligne

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 3	Construire un environnement d'équipements et de services propice au développement des activités, des entreprises et de l'emploi
Action n° 3.1.1	Mise en œuvre de la plateforme « Achetez Haut Limousin » pour la mise en réseau et l'accompagnement des commerçants, artisans et producteurs locaux pour la digitalisation du commerce rural.
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Limousin en Marche EPCI
Description de l'action	<p>Dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19, il est apparu que les « petits commerces » et autres « services non-essentiels » étaient les premières victimes économiques des périodes de confinement. Si certains tentent de trouver d'autres moyens de commercialiser leurs produits, leurs services, tous n'ont pas les moyens de développer de manière individuelle un site marchand et un système logistique permettant de développer un service de livraison ou de click-and-collect. Par ailleurs, le territoire communautaire possède des atouts (commerces, producteurs locaux, artisans, etc...) peu mis en valeur actuellement. Seuls, les acteurs touristiques bénéficient du travail de promotion de l'Office de Tourisme.</p> <p>De par sa compétence en matière de « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », la Communauté de Communes se doit de réfléchir au meilleur moyen d'apporter une aide qui soit pérenne et apporte une réelle plus-value au territoire et ses acteurs économiques : la création et l'animation d'une plateforme territoriale de vente en ligne paraît être l'action la plus juste à mettre en œuvre.</p> <p>Cet outil destiné à accueillir des commerçants, des artisans et producteurs locaux doit pouvoir leur permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en valeur leur boutique, leurs produits et/ou leurs services, - vendre leurs produits et/ou services, - proposer une logistique qui permet la récupération des commandes en click-and-collect ou leur livraison à domicile. <p>Ce projet a donc pour vocation la mise en valeur économique du territoire, mais aussi et surtout l'accompagnement à la transformation</p>

	numérique des activités économiques pour mieux s'adapter aux évolutions commerciales.
Partenaires	<p>D'un point de vue technique, ce projet a été coconstruit avec les associations de commerçants du territoire et la CCI dès la fin de l'année 2020. Il a permis d'affiner les besoins et de choisir une solution technique la plus adéquate pour la création de la plateforme. Ce temps d'échange a aussi permis de mieux évaluer les besoins nécessaires à l'animation du réseau à venir, la formation des acteurs économique et leur accompagnement à la digitalisation de leurs activités.</p> <p>La création d'un comité de suivi paritaire est prévue dans le courant de l'année 2021. Ce comité, composé de représentants des artisans, commerçants, producteurs locaux et élus, sera en charge de définir le calendrier des animations commerciales à mettre en œuvre autour de la plateforme, mais aussi de proposer d'éventuelles évolutions dans les services proposés sur cette dernière.</p> <p>D'un point de vue financier, l'Union Européenne accompagne fortement la mise en œuvre de la plateforme (80% des coûts de création et de mise en service) et la Banque des Territoires soutien la création d'un poste de Manager des Commerces destinées à animer le réseau des acteurs économiques bénéficiaires du projet.</p>
Coût prévisionnel	<p>Création de la plateforme (investissement) : 39 000,00 € HT</p> <p>Fonctionnement de la plateforme (1 an) : 16 458,00 € HT</p> <p>Animation du réseau, formation, suivi des acteurs : 38 000,00 € / an (1 ETP)</p>
Plan de financement	<p>LEADER sur création et fonctionnement de la plateforme en 1^{ère} année : 44 366,40 € (80%)</p> <p>Autofinancement sur création et fonctionnement de la plateforme en 1^{ère} année : 11 091,60 € (20%)</p> <p>Banque des Territoire sur poste de Manager de commerces (PVD) : 20 000 € / an sur 2 ans (forfait)</p> <p>Autofinancement sur poste de Manager de commerces (PVD) : 18 000 € / an sur 2 ans</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Du 01/01/20 au 01/05/2020 : création de la plateforme - Du 01/05/2020 au 30/04/2022 : développement du réseau des acteurs adhérents / formation / suivi / animation - Bilan au 01/05/2022, puis bilan annuel.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adhérents à la plateforme • Nombre d'articles en ligne • Nombre de formations dispensées • Chiffre d'affaires généré • Fréquentation du site internet

Création d'une terrasse mutualisée sur la place de l'église de Blond

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 3	Construire un environnement d'équipements et de services propice au développement des activités, des entreprises et de l'emploi
Action n° 3.2.1	Création d'une terrasse mutualisée sur la place de l'Église
Maître d'ouvrage	Commune de Blond
Description de l'action	<p>La place de l'église concentre une majorité des commerces et services de la commune, c'est le cœur du bourg. Cependant, la présence des véhicules qui s'y gare, gêne le développement des commerces et de nouveaux projets. Aujourd'hui, la place de l'église est saturée par les véhicules le midi, ce qui n'offre pas un cadre attrayant.</p> <p>La terrasse mutualisée pourra ainsi être utilisée par le restaurant "Chez Boulette", le futur point de vente de produits locaux, des personnes de passages à Blond et éventuellement par des foodtrucks quand le restaurant n'est pas ouvert. Cet espace deviendrait un lieu de rencontre au quotidien. Cela participera aussi à l'attractivité des différents commerces, services, événements et animations, qui pourraient se développer sur cette place.</p> <p>Un paysagiste a travaillé sur ce projet de terrasse en accessibilité PMR, avec quelques arbres et espaces verts. Deux espaces seraient prévus, une première terrasse de 70 m2 et une autre de 30 m2.</p> <p>La création de cette terrasse est intégrée dans un plan d'action qui prévoit la création d'un parking à proximité, pour répondre aux besoins de stationnement, tout en donnant de l'attractivité au cœur du bourg.</p>
Partenaires	<p>-Thierry VIVIAN, paysagiste (ALUPA Atelier Limousin d'urbanisme et d'Aménagement) : mission d'étude participative et maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement paysager et routier du centre-bourg.</p> <p>-CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) : aide à la définition d'un cahier des charges pour réaliser le projet de terrasse avec des matériaux locaux.</p>
Coût prévisionnel	Coût global de l'aménagement de la place : 60 000,00 €

Plan de financement	DETR : 18 000,00 € (30%) CDDI : 30 000,00 € (50%) Autofinancement : 12 000,00 € (20%)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Fin novembre 2021 : Thierry VIVIANTE transmet son étude pour les aménagements du centre-bourg. - Second semestre 2022 : Début des travaux.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évènements • Fréquentation de la terrasse

Création d'un point de vente de produits locaux et d'artisanat local

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 3	Construire un environnement d'équipements et de services propice au développement des activités, des entreprises et de l'emploi
Action n° 3.2.2	Création d'un point de vente de produits locaux et d'artisanat local
Maître d'ouvrage	Commune de Blond
Description de l'action	<p>Au cœur du bourg de Blond, sur la place de l'église, se trouve une grange vacante d'environ 100 m². Cette place concentre la majorité des commerces et services de la commune.</p> <p>La municipalité souhaite donc mettre à disposition cet espace inutilisé, qui après rénovations, permettra de donner de la visibilité aux nombreux producteurs et artisans du territoire, auprès de la population locale.</p> <p>L'Association pour le Développement des Monts de Blond (ADMB) s'est donc mise en place afin de gérer ce futur point de vente collectif et de mettre en lien des producteurs (apiculteurs, éleveurs, fromagers, maraîchers) et artisans (couture, tapisserie, biscuiterie) de Blond. Elle intègre aussi plusieurs habitants du territoire, qui sont bénévoles et qui souhaitent dynamiser la commune avec ce point de vente collectif et l'organisation d'événements divers.</p> <p>Ce projet s'inscrit aussi dans la démarche du Programme Alimentaire Territorial (PAT) de la communauté de commune.</p> <p>Pour construire le projet, il a été organisé différents ateliers participatifs, des visites d'initiative dans d'autres boutiques associatives et des questionnaires ont été diffusés aux habitants.</p> <p>L'ATEC a réalisé une étude technique pour avoir une première estimation des travaux à faire.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - BGE : accompagnement sur la rédaction des statuts de l'association. - L'Association pour le Développement des Monts de Blond (ADMB) : gestion du futur point de vente et organisation d'événements pour la promotion d'activités agricoles, artisanales, artistiques, culturelles, de loisirs, de détente et de sports.
Coût prévisionnel	<p>Montant des travaux, honoraires et frais annexes :</p> <p>154 340,00 € HT (Estimation de l'étude technique de l'ATEC)</p>

Plan de financement	<p>DETR : 46 302,00 € (30%)</p> <p>DSIL : 30 868,00 € (20%)</p> <p>FEADER : 46 302,00 (30%)</p> <p>Autofinancement : 30 868,00 € (20%)</p> <p>Autres financements à mobiliser sur le volet fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel à projet : Innovation sociale – Soutien à l'expérimentation et au développement de projets socialement innovants (région Nouvelle-Aquitaine)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Début des travaux : second semestre 2022 - Objectif d'ouverture fin 2022/ début 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'adhérents à l'association ADMB • Nombre d'ateliers et événements organisés • Chiffre d'affaires généré • Fréquentation du point de vente collectif



Création d'une voie verte

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 3	Construire un environnement d'équipements et de services propice au développement des activités, des entreprises et de l'emploi
Action n° 3.3.1	Création d'une voie verte
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Haut Limousin en Marche EPCI
Description de l'action	<p>Les Voies Vertes sont des aménagements en sites propres réservés aux déplacements non motorisés. Elles sont destinées aux piétons, coureurs à pied, cyclistes, et, dans certains cas, aux cavaliers (événements particuliers, transitions pour des parcours depuis un centre équestre, etc), dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.</p> <p>Elles doivent être accessibles au plus grand nombre, sans grande exigence physique particulière, sécurisées et jalonnées.</p> <p>Elles sont conçues de façon à satisfaire, tronçon par tronçon, tous les utilisateurs visés. C'est une invitation à découvrir, interpréter les paysages et à respecter l'environnement. La Voie Verte se doit donc d'intégrer une visée éducative en s'inscrivant dans des approches pluridisciplinaires comme le génie civil, l'architecture, l'écologie des paysages, la gestion différenciée et les milieux humides.</p> <p>Le projet de voie verte du Haut Limousin consiste à transformer les anciennes voies de chemin de fer déclassées, en itinéraire piétonnier et cycliste. L'objectif est de créer un lieu dédié aux loisirs, à la découverte, aux sports et aux déplacements non polluants.</p> <p>La réalisation de ce premier tronçon couvre une distance de 9,8 kms au départ de Magnac-Laval en passant par Le Dorat pour aboutir au village de Luchapt situé en limite de la commune de Droux sur l'itinéraire.</p> <p>L'aménagement de deux autres tronçons est programmé en vue de relier Bessines-sur-Gartempe, en passant par Rancon et Châteauponsac sur une distance totale d'un peu plus de 34 kms, traversant le nord du département de la Haute-Vienne dans une orientation Ouest.</p> <p>Un tronçon restant d'environ 6 kms sur le territoire de la communauté de communes HLeM, est impacté par les travaux du projet HYPERLOOP empruntant l'ancienne voie ferrée (commune de Droux). Si un parcours parallèle est praticable sur la zone impactée, des travaux sont envisageables en même temps que le tronçon initial.</p>

	<p>L'opération vise à réhabiliter l'ancienne voie de chemin de fer traversant le Pays du Haut Limousin et desservant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 2 circuits de Grande Randonnée (GRP des Monts de Blond et des Monts d'Ambazac) - le site du lac de St-Pardoux - les 1 400 kms de parcours de la Vienne (département 86) au départ du Dorat - la route du miel vers l'Indre - la route européenne d'Artagnan <p>Cette interconnexion ferait de la voie verte l'épine dorsale de ce nord département en ce qui concerne les itinérances douces. Par ailleurs, les eurovélos routes seront également reliées côté Creuse et côté Charente par le biais des boucles cyclo-touristiques créées par l'Office de Tourisme du Pays du Haut Limousin. Un des objectifs consistera également à relier « la Flow Vélo® », nouvel itinéraire cyclotouriste permettant de rejoindre l'Île d'Aix et plus largement l'océan Atlantique à vélo en partant des portes du Limousin. 290 km de petites routes et pistes cyclables dans la vallée de la Charente au départ de Thiviers en Dordogne ou de Confolens en Charente.</p> <p>Ce projet est structurant du point de vue des activités sportives et de découverte, mais également en ce qui concerne les hébergements et la restauration. Dans le cadre de la réalisation de ce premier tronçon deux bourgs structurants du Pays du Haut Limousin sont desservis : Magnac-Laval et Le Dorat qui font tous deux offices de bases de départ. Magnac-Laval du fait du site touristique des Pouyades comprenant un étang de pêche, un pas de tir à l'arc, des hébergements, une salle dédiée et une piscine et Le Dorat dont la gare pourra servir de lieu d'arrivée aux voyageurs pour découvrir la voie verte à quelques dizaines de mètres ainsi que le patrimoine exceptionnel de cette petite cité de caractère.</p>
Partenaires	<p>D'un point de vue technique, ce projet a été coconstruit avec les habitants du territoire (questionnaire diffusé en 2019), les agriculteurs riverains, les communes traversées, les trois communautés de communes (ÉLAN_Gartempe/St-Pardoux_Haut Limousin en Marche), la SNCF, le département de la Haute-Vienne, la Région Nouvelle-Aquitaine, la DRAAF, la DDT, la fédération départementale de pêche pour les milieux traversés, le SMAGBA (Syndicat d'Aménagement de la vallée de la Gartempe), la chambre d'agriculture, les associations locales, etc, etc.</p> <p>D'un point de vue financier, les fonds européens Leader, dans le cadre du programme du GAL du Pays du Haut Limousin, sont mobilisés.</p>
Coût prévisionnel	<p>Travaux voie verte : 1 000 000,00 € HT</p>
Plan de financement	<p>LEADER : 800 000 € (80%)</p>

	Autofinancement : 200 000,00 € (20%)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Du 01/09/21 au 01/03/2022 : élaboration du projet par le maître d'œuvre suite à sa désignation - Du 01/04/2022 au 31/06/2023 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de filières pratiquant sur la voie verte (cyclo, randonnée, course à pied...) • Nombre de communication de presse recensées • Nombre de kilomètres équipés sur les 34 kms au total • Fréquentation du site

Création de chemin de randonnée sur la commune de Saint-Martin-le-Mault

CRTE Haut Limousin en Marche

Orientation stratégique n° 3	Construire un environnement d'équipements et de services propice au développement des activités, des entreprises et de l'emploi
Action n° 3.3.2	Aménagement de chemins de randonnée
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin-le-Mault
Description de l'action	<p>Dans la continuité des travaux effectués en 2021 : réalisation de l'espace récréatif intergénérationnel, notre objectif en 2022 est la réalisation de deux chemins de randonnée.</p> <p>Ce projet a donc pour vocation la mise en valeur environnementale du territoire, mais aussi son attractivité.</p>
Partenaires	D'un point de vue technique, ce projet a été travaillé avec les responsables départementaux des chemins de randonnée.
Coût prévisionnel	Aménagement des chemins et construction d'une passerelle sur la Benaize : 20 000,00 € HT
Plan de financement	<p>Conseil Départemental (CTD) : 10 000,00 € (50%)</p> <p>DETR : 6 000,00 € (30%)</p> <p>Autofinancement : 4 000,00 € (20%)</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Du 01/01/22 au 01/05/2022 : recensement des chemins - Du 01/05/2020 au 30/08/2022 : réalisation de la passerelle
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de randonneur • Retour des marcheurs • Fréquentation du site internet

Annexe 2A

Maquette financière pluriannuelle



Maquette financière pluriannuelle CRTE Haut Limousin en Marche

N° fiche action	Maître d'ouvrage (MC)	Nom de l'action	Description succincte de l'opération	Calendrier prévisionnel de démarrage de l'opération	Montant total de l'opération (en € HT)	Reste à charge / part MO (en € HT)	Total des financements État (en € HT)	Total des autres financements (en € HT)	Financements État				Conseil départemental Haute - Vienne	Conseil régional Nouvelle - Aquitaine	Fonds européens	Autres financeurs (Agerce Eau, ADEME, CAF, Banque des Territoires...)	
									DSIL Plan de relance (DSIL exceptionnelle 2020 et 2021, DSIL rénovation énergétique 2021)	DETR	DSIL droit commun	Volet territorial CPER / FNADT					Autres (AAP, contrats...)
Orientation stratégique 1 : Offrir à tous les habitants, anciens ou nouveaux, une qualité de vie particulière alliant atouts de la vie rurale à des services de qualité																	
Objectif 1.1 : Renforcer les polarités structurantes et améliorer l'offre d'habitat																	
1.1.1	Bellac Le Dorat	Programme Petites Villes de Demain	Ingénierie d'animation du programme	2022	40 944,00 €	10 236,00 €	0,00 €	30 708,00 €									30 708,00 €
1.1.2	Blond Cleux Magnac-Laval Lussac-les-Eglises Saint-Sulpice-les-Feuilles	Accompagnement des communes souhaitant engager des démarches globales de redynamisation	Mission d'accompagnement des communes volontaires dans le cadre d'une action transversale de redynamisation en concertation avec la population et les acteurs locaux	2022	62 500,00 €	12 200,00 €	0,00 €	50 300,00 €						13 500,00 €	36 800,00 €		
1.1.3	Bellac	Création d'un bike park	Aménagement de trois espaces dédiés à la pratique du VTT et accessibles au plus grand nombre	2022	35 000,00 €	22 750,00 €	8 750,00 €	3 500,00 €		8 750,00 €			3 500,00 €				
1.1.4	Saint-Sulpice-les-Feuilles	Construction d'un gymnase	Construction d'un nouveau gymnase mis à disposition des écoles, collèges et associations du territoire.	2023	NC		0,00 €	0,00 €									
Objectif 1.2 : Adapter et moderniser les services au public																	
1.2.1	Cleux	Création d'une MAM	Aménagement d'une maison d'assistantes maternelles dans des locaux municipaux en vue de l'installation de 3 professionnelles	2022	32 800,00 €	11 070,00 €	3 540,00 €	18 190,00 €		3 540,00 €			1 150,00 €				17 040,00 €
1.2.2	Bellac	Extension et rénovation du Centre d'Animations et de Loisirs/Centre Culturel	Extension, rénovation et isolation des locaux existants dans le but d'améliorer les services proposés aux structures utilisatrices	2021	728 310,00 €	295 575,00 €	369 243,00 €	63 492,00 €		150 750,00 €	218 493,00 €		63 492,00 €				
1.2.3	Saint-Martin-le-Mault	Création d'un espace partagé	Aménagement de l'ancienne menuiserie de la commune à l'usage des habitants, associations ou commerces locaux	2022	150 000,00 €	30 000,00 €	45 000,00 €	75 000,00 €		45 000,00 €			75 000,00 €				
1.2.4	Oradour-Saint-Genest	Rénovation et agrandissement de la maison des associations	Travaux destinés à l'amélioration de l'accueil de l'ensemble des associations locales	2022	159 630,00 €	31 926,00 €	79 815,00 €	47 889,00 €		47 889,00 €	31 926,00 €		47 889,00 €				
1.2.5	Magnac-Laval	Réfection du bloc sanitaire de l'école maternelle	Travaux destinés à l'amélioration des conditions d'hygiène et d'accueil des enfants dans l'établissement	2022	56 550,00 €	11 310,00 €	28 275,00 €	16 965,00 €		22 433,80 €	5 841,20 €		16 965,00 €				
1.2.6	Le Dorat	Modernisation des services au public	Travaux sur les réseaux téléphonique et internet, modernisation du serveur afin d'améliorer la relation aux usagers	2022	27 094,30 €	0,00 €	27 094,30 €	0,00 €					27 094,30 €				
Objectif 1.3 : Restaurer et valoriser le patrimoine																	
1.3.1	Saint-Bonnet-de-Bellac	Restauration de l'église	Restauration / réhabilitation de l'église, travaux de rénovation intérieure et extérieure	2022	258 986,00 €	51 597,20 €	103 594,40 €	103 794,40 €		77 695,80 €	25 898,60 €		103 794,40 €				
1.3.2	Magnac-Laval	Restauration de l'église - Phase 1	Restauration et valorisation de l'église St-Maximin dans le but de favoriser l'attractivité touristique et culturelle de la commune	2022	400 000,00 €	80 000,00 €	120 000,00 €	200 000,00 €		120 000,00 €			60 000,00 €				140 000,00 €
TOTAL AXE 1					1 951 814,30 €	556 664,20 €	785 311,70 €	609 838,40 €	0,00 €	476 058,60 €	282 158,80 €	0,00 €	27 094,30 €	371 790,40 €	13 500,00 €	36 800,00 €	187 748,00 €
Orientation stratégique 2 : Réduire l'impact des activités humaines pour préserver et valoriser un patrimoine paysager et biologique exceptionnel																	
Objectif 2.1 : Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES dans le logement, les bâtiments publics et les mobilités																	
2.1	CC HLEM	Contrat d'Objectif Territorial	Mise en œuvre du CO2 afin d'accompagner l'EPCI dans ses démarches de transition écologique	2022	790 000,00 €	353 200,00 €	10 000,00 €	426 800,00 €					10 000,00 €		76 800,00 €		350 000,00 €
Objectif 2.1.1 : Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES dans le logement, les bâtiments publics et les mobilités																	
2.1.1	St Martin-le-Mault	Agrandissement et mise aux normes de la Mairie	Travaux d'aménagement destinés à améliorer les conditions d'accueil et de travail tout en améliorant l'isolation thermique du bâtiment	2022	200 000,00 €	40 000,00 €	100 000,00 €	60 000,00 €		60 000,00 €	40 000,00 €		60 000,00 €				
2.1.2	Blond	Requalification des entrées de bourg et rues de Blond pour favoriser la circulation piétonne	Projet d'aménagement destiné à favoriser les déplacements doux dans le centre-bourg de la commune	2022	100 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	50 000,00 €		30 000,00 €			50 000,00 €				
2.1.3	Saint-Sulpice-les-Feuilles	Création d'une chaufferie biomasse pour l'EHPAD	Participation à la transition énergétique avec la création d'une chaufferie biomasse permettant d'alimenter le réseau de chaleur et la production d'eau chaude	2022	258 000,00 €	42 230,00 €	77 400,00 €	138 370,00 €		77 400,00 €			42 570,00 €				95 800,00 €
2.1.4	Magnac-Laval	Isolation des combles des bâtiments scolaires	Création d'un plancher pour supporter les matériaux d'isolation qui seront installés dans le cadre d'une opération complémentaire	2022	17 300,00 €	3 460,00 €	8 650,00 €	5 190,00 €		6 920,00 €	1 730,00 €		5 190,00 €				
2.1.5	Le Dorat	Réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations	Travaux destinés à l'amélioration des conditions d'accueil des associations tout en permettant les économies d'énergie	2022	79 924,00 €	15 985,00 €	47 954,00 €	15 985,00 €		19 981,00 €	27 973,00 €		15 985,00 €				
2.1.6	Le Dorat	Réduction de la consommation électrique et des nuisances lumineuses	Mise aux normes des armoires d'éclairage public - obtention du Label Villes et Villages étoilés et remplacement systématique des ampoules mercure par des leds	2022	685 135,84 €	140 729,84 €	397 379,00 €	147 027,00 €		397 379,00 €			137 027,00 €				10 000,00 €
2.1.7	CC HLEM	Mise en œuvre d'une étude sur la mobilité territoriale	Assistance à la mise en place d'un plan mobilité simplifié pour la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche et sa déclinaison en un schéma des mobilités douces	2022	80 000,00 €	16 000,00 €	40 000,00 €	24 000,00 €				40 000,00 €			24 000,00 €		
Objectif 2.2 : Moderniser les services et réseaux environnementaux communaux et communautaires (déchets, eau et assainissement...)																	
2.2.1	CC HLEM	Mise en œuvre de la REOMI - Phase 1	Mission de pré-configuration de la REOMI en prévision de la mise en œuvre de la REOMI	2022	341 230,00 €	68 246,00 €	272 984,00 €	0,00 €				272 984,00 €					
2.2.2	Magnac-Laval	Rénovation des réseaux et services d'assainissement - Phase 1	Première phase de travaux sur le réseau d'assainissement du secteur G. Sand et la station de traitement des eaux usées du bourg	2022	180 000,00 €	90 000,00 €	36 000,00 €	54 000,00 €			36 000,00 €		54 000,00 €				
2.2.3	Le Dorat	Redimensionnement du réseau d'assainissement	Travaux en trois phases destinés à réadapter le réseau de collecte des eaux de pluie	2022	2 236 745,00 €	667 669,28 €	61 087,72 €	1 507 988,00 €			61 087,72 €		181 600,00 €				1 326 388,00 €
Objectif 2.3 : Contribuer au développement des ENR dans le but de créer des produits et services à haute valeur ajoutée																	
TOTAL AXE 2					4 968 334,84 €	1 457 520,12 €	1 081 454,72 €	2 429 360,00 €	0,00 €	194 301,00 €	564 169,72 €	312 984,00 €	10 000,00 €	546 372,00 €	100 800,00 €	0,00 €	1 782 188,00 €

N° fiche action	Maître d'ouvrage (MO)	Nom de l'action	Description succincte de l'opération	Calendrier prévisionnel de démarrage de l'opération	Montant total de l'opération (en € HT)	Reste à charge / part MO (en € HT)	Total des financements État (en € HT)	Total des autres financements (en € HT)	Financements État				Conseil départemental Haute-Vienne	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	Fonds européens	Autres financeurs (Agence Eau, ADEME, CAF, Banque des Territoires...)	
									DSIL Plan de relance (DSIL exceptionnelle 2020 et 2021, DSIL rénovation énergétique 2021)	DETR	DSIL droit commun	Volet territorial CPER / FNADT					Autres (AAP, contrats...)
Orientation stratégique 3 : Construire un environnement d'équipements et de services propice au développement des activités, des entreprises et de l'emploi																	
Objectif 3.1 : Créer un contexte favorable au développement des activités et des entreprises																	
3.1.1	CC HLEM	Création et animation d'une plateforme territoriale de vente en ligne	Mise en œuvre de la plateforme « Achetez Haut Limousin » pour la mise en réseau et l'accompagnement des commerçants, artisans et producteurs locaux pour la digitalisation du commerce rural.	2021	131 458,00 €	47 091,60 €	0,00 €	84 366,40 €							44 366,40 €	40 000,00 €	
Objectif 3.2 : Création d'infrastructures et d'équipements pour le développement de l'agriculture et du commerce																	
3.2.1	Blond	Création d'une terrasse mutualisée	Sur la place de l'église, création d'un espace à l'usage partagé du restaurant, de la future boutique de produits locaux et des événements festifs et culturels	2022	60 000,00 €	12 000,00 €	18 000,00 €	30 000,00 €		18 000,00 €			30 000,00 €				
3.2.2	Blond	Création d'un point de vente de produits locaux et d'artisanat local	Création d'un point de vente destiné à améliorer la visibilité des productions et savoir-faire locaux	2022	154 340,00 €	30 868,00 €	77 170,00 €	46 302,00 €		46 302,00 €	30 868,00 €				46 302,00 €		
Objectif 3.3 : Développer une stratégie touristique qui s'appuie sur les qualités du territoire																	
3.3.1	CC HLEM	Création d'une voie verte	Création d'un espace dédié aux loisirs et déplacements doux sur l'ancienne voie ferrée entre les communes de Magnac-Laval, Le Dorat et Droux	2022	1 000 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	800 000,00 €							800 000,00 €		
3.3.2	Saint-Martin-le-Mault	Création de chemins de randonnée	Aménagement de chemins de randonnées et d'une passerelle sur la Benaize	2022	20 000,00 €	4 000,00 €	6 000,00 €	10 000,00 €		6 000,00 €			10 000,00 €				
TOTAL AXE 3					1 365 798,00 €	293 959,60 €	101 170,00 €	970 668,40 €	0,00 €	70 302,00 €	30 868,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	890 668,40 €	40 000,00 €
TOTAL CRTE					8 285 947,14 €	2 308 143,92 €	1 967 936,42 €	4 009 866,80 €	0,00 €	740 661,60 €	877 196,52 €	312 984,00 €	37 094,30 €	958 162,40 €	114 300,00 €	927 468,40 €	2 009 936,00 €

Annexe 2B

Maquette financière 2021

N° fiche action	Maître d'ouvrage (MO)	Nom de l'action	Description succincte de l'opération	Calendrier prévisionnel de démarrage de l'opération	Montant total de l'opération (en € HT)	Reste à charge / part MO (en € HT)	Total des financements État (en € HT)	Total des autres financements (en € HT)	Financements État					Conseil départemental Haute - Vienne	Conseil régional Nouvelle - Aquitaine	Fonds européens	Autres financeurs (Agence Eau, ADEME, CAF, Banque des Territoires...)
									DSIL Plan de relance (DSIL exceptionnelle 2020 et 2021, DSIL rénovation énergétique 2021)	DETR	DSIL droit commun	Volet territorial CPER / FNADT	Autres (AAP, contrats...)				
Orientation stratégique 3 : Construire un environnement d'équipements et de services propice au développement des activités, des entreprises et de l'emploi																	
Objectif 3.1 : Créer un contexte favorable au développement des activités et des entreprises																	
	Saint-Sulpice-les-Feuilles	Construction d'un tiers-lieu		2021	710 475,00 €	362 441,67 €	348 033,33 €		0,00 €	213 142,50 €	134 890,83 €						
Objectif 3.2 : Création d'infrastructures et d'équipements pour le développement de l'agriculture et du commerce																	
	Dompierre-les-Églises	Réhabilitation d'anciens bâtiments en commerce multi-services		2021	519 207,00 €	273 864,90 €	245 342,10 €		0,00 €	155 762,10 €	89 580,00 €						
Objectif 3.3 : Développer une stratégie touristique qui s'appuie sur les qualités du territoire																	
	Le Dorat	Création du musée numérique Microfolie au Cinéma		2021	18 087,00 €	9 043,50 €	9 043,50 €		0,00 €	5 426,10 €	3 617,40 €						
TOTAL AXE 3					1 247 769,00 €	645 350,07 €	602 418,93 €	0,00 €	0,00 €	374 330,70 €	228 088,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL CRTE 2021					4 214 864,49 €	2 671 897,16 €	1 587 967,33 €	0,00 €	476 867,86 €	658 878,46 €	379 712,01 €	0,00 €	72 509,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Annexe 3

Indicateurs de suivi

Indicateurs de suivi : CRTE Haut Limousin en Marche

Libellé indicateurs		Source	Année de référence N°1	Valeur constatée sur l'année de référence N°1	Année de référence N°2	Valeur constatée sur l'année de référence N°2	Objectif 2026	Réalisation 2026
N° 1.1	Emissions de GES annuelles du territoire (TeqCO2 / an)	PCAET CC HLEM			2015	582 000	475 000	
N° 1.2	Emissions de GES annuelles par habitant (TeqCO2 / an / hab)	PCAET CC HLEM			2015	24,10		
N° 2.1	Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)	PCAET CC HLEM			2015	995	846	
N° 2.2	Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh / an / habitant)	PCAET CC HLEM			2015	41		
N° 3.1	Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (MWh / an)	PCAET CC HLEM			2015	181 000	538 000	
N° 3.2	Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh / an)	PCAET CC HLEM			2015	5 000	5 000	
N° 4.1	SAU totale du territoire (ha)	Draaf Nouvelle-Aquitaine d'après ISIS, ASP - CVI, Douanes			2019	88 257,99		
N° 4.2	SAU certifiée AB ou en conversion (ha)	Draaf Nouvelle-Aquitaine d'après Agence bio	2015	7 470,28	2019	9 693,71		
N° 4.3	Part de la SAU du territoire en bio (%)	Draaf Nouvelle-Aquitaine d'après Agence bio, ISIS, ASP - CVI, Douanes	2015	8,50%	2019	11,00%		
N° 5.1	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)							
N° 6.1	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	Base Nationale des Aménagements cyclables			2021	1,095		
N° 7.1	Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%)	INSEE-RP pas de distinction de la modalité vélo dans les résultats statistiques du RP antérieurs au millésime 2017	2017	9%	2018	8,90%		
N° 8.1	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)	Observatoire national des services de l'eau et de l'assainissement			2019	24,40%		
N° 9.1	Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	Dreal Nouvelle-Aquitaine d'après agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne			2019	31,60%		
N° 10.1	Tonnage annuel de DMA dont gravats collectés par habitant (kg/hab/an)	AREC Nouvelle-Aquitaine			2019	567		
N° 10.2	Tonnage annuel de DMA hors gravats collectés par habitant (kg/hab/an)	AREC Nouvelle-Aquitaine			2019	529		
N° 11.1	Emissions annuelles de SO2 du territoire (t / an)	PCAET CC HLEM			2015	28	17	
N° 11.2	Emissions annuelles de Nox du territoire (t / an)	PCAET CC HLEM			2015	1 187	1 062	
N° 11.3	Emissions annuelles de COVNM du territoire (t / an)	PCAET CC HLEM			2015	3 235	3 181	
N° 11.4	Emissions annuelles de PM2,5 du territoire (t / an)	PCAET CC HLEM			2015	258	225	
N° 11.5	Emissions annuelles de NH3 du territoire (t / an)	PCAET CC HLEM			2015	1 866	1 788	
N° 12.1	Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km²)	DREAL Limousin			2006	30 à 60		
N° 13.1	Artificialisation des espaces NAF (ha)	Fichiers fonciers / Observatoire national de l'artificialisation	2009	28,2	2018	19		